

AXE 1 : ENCOURAGER L'EXEMPLARITE DES STRUCTURES PUBLIQUES

Action 1.1. Promouvoir les achats publics durables et mutualiser les moyens et/ou équipements entre les services et entre les communes

Gisement impacté	Tous les déchets des structures publiques ou administrations du territoire.	
Public(s) cible(s)	L'ensemble des responsables des achats des services de la Métropole et de ses communes membres, des autres structures publiques ou administrations du territoire, les élus, les agents, les fournisseurs.	
Objectif général	Réduire les déchets des administrations et structures publiques du territoire en poursuivant les actions exemplaires engagées depuis 2011 au sein des services de la Métropole et en agissant à la source dès la définition du besoin en tenant compte de toutes les étapes liées à l'acte d'achat et en développant une offre de mutualisation de moyens et / ou d'équipements entre services et entre collectivités (fournitures, consommables). Réduire l'impact environnemental et social des achats en achetant moins et le cas échéant des produits et services durables.	
Objectif(s) quantifié(s)	<p>La Métropole et l'ensemble des communes s'engagent à diminuer de 30% la production de papier d'ici 2024.</p> <p>Avoir au minimum 40% de papier ou produits papetiers issus de papier recyclé en 2024.</p> <p>Mutualiser un équipement et/ou un service par an sur la Métropole ou entre les communes (exemple : broyeur à végétaux).</p> <p>Organiser une réunion annuelle du Réseau Ressources et territoire commande publique.</p>	
Contexte	<p>Afin de faire passer le message de l'importance de la réduction des déchets aux citoyens et d'induire des changements de comportements, il est indispensable que les structures publiques, leurs dirigeants (y compris les élus) et leurs agents s'engagent dans la démarche afin de montrer qu'il est possible d'agir à tous les niveaux pour préserver le territoire.</p> <p>La Métropole de Lyon a engagé plusieurs actions d'éco-exemplarité lors de son précédent Programme local de prévention en y consacrant un axe spécifique "Grand Lyon exemplaire" qui a permis notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la sensibilisation des agents aux éco gestes ; - la limitation des impressions (campagne "faisons bonne impression"), la dématérialisation des documents administratifs et la dotation des élus de tablettes numériques, ce qui a permis de diviser par deux la consommation de papier de 2013 à 2015 ; - l'évolution du parc de machines à café afin de pouvoir utiliser sa propre tasse et l'évolution des marchés traiteurs par la mise en place de plateaux repas éco-responsables : division par deux du poids des déchets. <p>Une fiche projet relative aux actions éco-exemplaires a été élaborée et diffusée sur l'extranet Grand Lyon Territoires afin de renforcer la démarche d'exemplarité au sein des structures publiques de la Métropole de Lyon et des communes membres. En 2013, près de 20 communes se sont ainsi engagées dans l'éco-responsabilité dans le but de faire évoluer le fonctionnement de leur organisation et les comportements de leurs agents.</p> <p>Par ailleurs la Métropole de Lyon est en cours de rédaction du "schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables".</p>	
Descriptif de l'action	Descriptif de l'action et sous actions	Calendrier
	Réaliser un diagnostic de la consommation de papier et de la part d'utilisation de papier ou produit papetier recyclé au sein de chaque service de la Métropole et des communes membres et fixer des objectifs quantitatifs en conséquence.	Mi 2019
	Réaliser un diagnostic des moyens , services ou équipements qui pourraient être mutualisés entre services ou entre communes.	Mi 2019
	Réaliser un diagnostic au sein des services afin de répertorier les principaux achats de biens (fournitures, équipements divers) et contrats de prestations de services et identifier les engagements des fournisseurs en terme d'achat durable.	Fin 2019
	Identifier les achats durables en tenant compte du cycle de vie du produit et en privilégiant l'économie de la fonctionnalité voire la location ponctuelle et éditer un guide pratique. Identifier aussi les produits et/ou matériels qui peuvent être achetés d'occasion.	Mi 2019-2020
	Evaluer le niveau d'intégration de la qualité environnementale et la marge de progression.	Fin 2019
	Faire en sorte que le réseau Ressources et territoire commande publique comporte un axe sur le développement durable via une réunion annuelle et l'ouvrir aux diverses administrations volontaires du territoire ; Faire participer les élus aux réunions annuelles afin de les sensibiliser. Promouvoir le groupement de commandes en intégrant une réflexion sur les coûts cachés ou externalisés (maintenance, fonctionnement et fin de vie).	Dès 2019
	Accompagner des agents de la Métropole à l'identification des achats durables. Intégrer notamment dans ce cadre une approche fondée sur le prix d'achat à une approche prenant en compte les critères environnementaux et sociaux.	2019-2020
	Mettre en place un réseau interne à la Métropole de Lyon d'agents moteurs dans la démarche de l'achat durable.	2020-2024
	Faire en sorte que la Métropole de Lyon soit prescriptrice d'achat durable en intégrant à ses marchés d'achat un volet réparation et /ou en formant les services techniques à la réparation des produits en interne. La Métropole de Lyon prévoira également un bordereau des prix spécifique pour la fourniture de pièces détachées afin d'augmenter la durée d'usage des produits et demandera à ses fournisseurs une description précise des procédures de maintenance.	Dès 2020
	Créer un logigramme permettant de valider le caractère indispensable de l'achat en visualisant les besoins, la dimension environnementale et le cycle de vie des produits, la présence du bien ou de l'équipement dans un autre service.	2020
	Organiser un service de mutualisation (broyeur à végétaux par exemple), de roulement (guirlandes de Noël par exemple) et de prêt. Les aspects juridiques et les montages financiers possibles devront être étudiés de manière précise en amont.	2021-2024

AXE 1 : ENCOURAGER L'EXEMPLARITE DES STRUCTURES PUBLIQUES

Action 1.1. Promouvoir les achats publics durables et mutualiser les moyens et/ou équipements entre les services et entre les communes

	<p>Communiquer de manière plus globale sur cette exemplarité par le biais d'un guide, de fiches / vidéos pratiques et de témoignages afin de donner envie aux autres services et /ou communes voire même aux usagers et autres acteurs de dupliquer les bonnes pratiques. Donner de la visibilité aux acteurs et valoriser les initiatives en organisant un défi récompensant le service / la commune réalisant le marché le plus innovant en terme d'éco exemplarité.</p>	2021-2024
	<p>Inciter à la réduction de l'utilisation de papier pour les agents de la collectivité en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - paramétrant par défaut les imprimantes sur le recto-verso et le noir et blanc si les agents s'orientent vers l'impression de documents ; - adaptant les matériels informatiques favorisant les doubles écrans pour les postes le nécessitant ; - limitant le nombre d'imprimantes tout en les éloignant des postes de travail ; - offrant la possibilité de recevoir les informations par voie numérique. 	Dès 2020
	<p>Inciter à la réduction de l'utilisation de papier pour les habitants en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - offrant la possibilité de recevoir les informations de la Métropole par voie numérique (ex : magazine MET') ; - veillant à la distribution des outils de communication pour éviter tout surplus. 	Dès 2020
	<p>Promouvoir l'utilisation de verres et carafes, de gobelets réutilisables ou de gourdes auprès des agents de la Métropole et des communes membres en lien avec l'utilisation des fontaines à eau, machines à café, etc. et supprimer en parallèle les gobelets à usage unique en libre-service ainsi que la distribution de bouteilles d'eau dans les réunions.</p>	Dès 2020
	<p>Mettre en place des buffets zéro déchet zéro gaspi lors des manifestations internes et réunions en lançant un cadre d'achat dédié pour ce service.</p>	Dès 2020
	<p>Valoriser les fontaines publiques disponibles sur le territoire afin de permettre au grand public de consommer l'eau du robinet et éviter l'achat de bouteilles en créant une cartographie de ces lieux sur la page dédiée à la cartographie collaborative dédiée (cf. action 2.2).</p>	2020-2024
Autres démarches connexes	<p>Validation du contenu du schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables. Projet "la Métropole exemplaire". Projet de la Métropole sur la Santé environnementale. Fiche action 2.2.</p>	
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	<p>Guide de l'achat éco-responsable, fiches de bonnes pratiques, fiches ou vidéos de témoignages, pop-up réguliers, gobelets réutilisables pour les agents, carafe en verre.</p>	
Structure pilote	<p>METROPOLE DE LYON</p>	
Partenaire(s) et rela(i) à mobiliser	<p>Toutes les directions prescriptives en matière d'achats, les services des communes membres, les fournisseurs de consommables et de matériels. Les acteurs économiques locaux, CIRIDD, Auvergne Rhône Alpes Energie Environnement, CCI, CMA.</p>	
Indicateurs	<p><u>Indicateurs de résultats :</u> Quantités annuelles de papier achetées (en poids par personne ou en nombre de ramettes par personne). Pourcentage de papier et d'articles de papeterie issus de papier recyclé. Nombre de références éco-labellisées. Pourcentage de fournisseurs certifiés ou labellisés. Nombre de réunions d'échanges. Nombre d'équipements mutualisés.</p>	
Moyens prévisionnels	<p>Moyens humains</p>	<p>0,30 ETP par an en 1ère année puis 0,5 ETP par an. 1 pilote global de l'axe 1 + temps consacrés dans le cadre des missions réalisées par différents agents de la Métropole de Lyon.</p>
	<p>Moyens financiers</p>	<p>Création des outils de communication (guide, fiche témoignages). Mise à jour annuelle des outils de communication. Achat de 200 carafes et 5 000 gobelets pour les directions. Organisation et animation de la réunion annuelle. AMO/partenaire pour la formation/accompagnement des agents. Animation du réseau interne sur les achats durables. Buffet zéro déchet zéro gaspi.</p>
Soutiens à mobiliser (financier et/ou technique)	<p>ADEME, REGION AuRa, CCI, CMA.</p>	

AXE 1 : ENCOURAGER L'EXEMPLARITE DES STRUCTURES PUBLIQUES

Action 1.2. Assurer la prévention des déchets dans les évènements et les manifestations locales

Gisement impacté	Tous les déchets des évènements sur le territoire de la Métropole de Lyon.	
Public(s) cible(s)	Les organisateurs et le grand public.	
Objectif général	Proposer des solutions et des alternatives pour réduire la quantité de déchets générés sur les évènements.	
Objectif(s) quantifié(s)	Accompagnement de 40 évènements/ an dans une logique zéro déchets. 40 animations de sensibilisation à la prévention dispensées lors de divers évènements. Signature de 40 chartes d'engagement par an.	
Contexte	<p>La Métropole souhaite accentuer son accompagnement auprès des organisateurs d'évènements en vue de responsabiliser toute la chaîne d'acteurs (équipes organisatrices, fournisseurs et prestataires, bénévoles, visiteurs). Elle propose déjà depuis 2011, un accompagnement sur le volet déchets (mise en place des conteneurs de tri et ordures ménagères) et également des actions de sensibilisation sur site avec des partenaires associatifs (tri, récupération des mégots, ...).</p> <p>Une plateforme des évènements éco-responsables permet aux organisateurs d'évènements sur le territoire métropolitain de trouver des conseils, bonnes adresses et des ressources clés pour intégrer le développement durable dans les pratiques (http://evenement-durable-agglo.lyon.fr/).</p> <p>La première édition des Journées de l'évènementiel éco-responsable a eu lieu en octobre 2017 à Lyon. Sur deux jours, professionnels, partenaires et collectivités ont été invités à réfléchir, et partager autour du développement éco-responsable de l'évènementiel, culturel, sportif ou social.</p> <p>Le pôle métropolitain (qui regroupe la Métropole de Lyon, Saint-Etienne Métropole, ViennAgglo et la CAPI) initie depuis 2015 la démarche 'Festitabl'. Elle ambitionne de limiter le gaspillage alimentaire et de faciliter l'approvisionnement en produits locaux des grands évènements culturels et sportifs organisés sur son territoire. Un accompagnement qui se traduit concrètement par la juste gestion des quantités, l'adaptation de l'offre de restauration aux besoins d'un public varié et le recyclage des déchets alimentaires organiques (mise en place de poubelle compost par exemple).</p>	
Descriptif de l'action	Descriptif de l'action et sous actions	Calendrier
	Mettre en évidence les retours d'expériences nationaux par la réalisation d'un benchmark sur l'intégration de la réduction des déchets dans les évènements . Cette analyse couvrira également le territoire métropolitain tout en s'appuyant sur des retours d'expériences d'autres acteurs. Elle constituera le point de départ pour accompagner les évènements sur la prévention.	Mi 2019
	Accompagner quarante évènements dont la gestion est assurée par la Métropole ou par d'autres acteurs, à l'instar des communes. Les évènements seront sélectionnés parmi 5 catégories : sport, évènementiel d'affaire, culture (musique actuelle/spectacle vivant), grand évènement culturel, collectivités.	2020-2024
	Décliner systématiquement un volet prévention dans le cahier des charges prenant la forme d'une charte d'engagement et conditionnant des aides à l'éco-organisation. Travailler avec les services OTEP (Services Occupation Temporaire de l'Espace Public) ou intégrant cette question afin d'instituer des cadres types à utiliser lors des locations des espaces publics .	Fin 2019
	Construire une méthodologie pour établir le diagnostic prévention d'un évènement en incluant toutes les étapes de gestion des déchets (prévention, réemploi/réutilisation, tri/réutilisation, valorisation...) et en dimensionner les quantités et les flux par acteur. La prévention des déchets devra notamment inclure un volet sur l'évitement de flyers plastifiés, sur le remplacement de bouteilles d'eau plastiques par des gobelets consignés et réutilisables.	2019
	Développer l'accompagnement en mettant à disposition une plateforme mutualisée numérique et logistique à destination des organisateurs de manifestations pour faciliter la mise en œuvre des actions de prévention (contacts utiles, exutoires...) : pour tester les achats groupés, permettre le lavage de la vaisselle évènementielle, appuyer les systèmes de locations des kits évènements, réutiliser le mobilier, organiser le don alimentaire. Au-delà de l'aspect opérationnel, il s'agira d'accompagner sur le plan financier les organisateurs dans l'objectif de pérenniser leur démarche de prévention et de les rendre progressivement autonomes.	Mi 2020
	Promouvoir les évènements éco-responsables sur le territoire auprès des acteurs concernés (associations, organisateurs d'évènements, communes...) pour essaimer sur les bonnes pratiques à travers l'organisation d'une journée annuelle dédiée (sur le modèle des Journées Eco-responsables - JEER - organisées par AREMACS et Responsa'act en 2017) en complément du forum bi-annuel (cf. action A2.1.).	Dès 2019
	Renforcer le fait de rendre les contenants consignés dans les évènements sur la région lyonnaise . A minima, une communication sera aussi à envisager pour faire en sorte que les festivaliers apportent leurs gobelets, bouteilles et vaisselles réutilisables pour des évènements de plein-air.	2020-2024
	Sensibiliser les festivaliers à travers l' affichage des bonnes pratiques adoptées sur le site et par des ateliers ludiques (1 par mois) pour développer l'envie et la capacité d'agir des participants et valoriser leur engagement. Il s'agira de proposer des ateliers ludiques pour couvrir des thématiques de prévention très diverses (gaspillage, upcycling...).	2020-2024
Autres démarches connexes	Actions de sensibilisation (fiche 2.1 et 2.2).	

AXE 1 : ENCOURAGER L'EXEMPLARITE DES STRUCTURES PUBLIQUES

Action 1.2. Assurer la prévention des déchets dans les événements et les manifestations locales

Outils/matériel à mobiliser ou à créer	<p>Etude benchmark des actions de prévention sur le territoire. Charte d'engagement pour les actions de prévention, à intégrer aux cahiers des charges "Eco-événements". Plateforme numérique et logistique pour les organisateurs. Stand d'animation sur la prévention (kakémonos) cf. fiche action 2.1.</p>	
Structure pilote	METROPOLE DE LYON	
Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser	<p>Aremacs, Zéro Déchets Lyon, Respons'Act, Pôle Métropolitain, Phénix, Le Chaînon manquant, CIRIID, Conscience et Impact Ecologie, Mille et un repas, etc.</p> <p>Acteurs publics (Ville de Lyon, communes) et privés (GL Events, Extra, Grand Bureau (Réseau de musiques actuelles en ARA)) de l'évènementiel. Région AuRa.</p>	
Indicateurs	<p><u>Indicateurs de résultats :</u></p> <p>Nombre de chartes d'engagement signées /an. Nombre d'évènements accompagnés par an. Nombre d'animations de sensibilisation à la prévention réalisées lors des événements (via les partenaires et les messagers de tri-prévention de la Métropole).</p>	
Moyens prévisionnels	Moyens humains	<p>0,5 ETP en 2019 puis 1 ETP par an. 1 pilote global de l'axe 1 + temps consacrés dans le cadre des missions réalisées par différents agents de la Métropole de Lyon + 1 chargé de mission évènementiel au sein de la Métropole (création).</p>
	Moyens financiers	<p>Prestation benchmark. Investissement : coût plateforme (création web, hors logistique). Mise à jour de la plateforme. Journée d'échange (type JEER). Accompagnement des organisateurs d'évènements (si externalisé). Action de sensibilisation des festivaliers.</p>
Soutiens à mobiliser	ADEME, REGION AuRa, VILLE DE LYON, CITEO.	

AXE 1 : ENCOURAGER L'EXEMPLARITE DES STRUCTURES PUBLIQUES

Action 1.3. Lutter contre le gaspillage alimentaire et éviter la production de biodéchets dans les structures publiques

Gisement impacté	Biodéchets (déchets de cuisine, restes de repas et déchets d'espaces verts) produits par les structures publiques.	
Public(s) cible(s)	<p>Les gestionnaires et personnels de restaurants collectifs et leurs convives. Les enseignants et directeurs d'écoles, de collèges, de lycées, d'universités, les scolaires, étudiants et leurs parents. Les établissements ciblés peuvent être :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des restaurants scolaires : écoles maternelles et primaires, collèges, lycées, universités ; - des restaurants du personnel métropolitain ou communal ; - d'autres restaurants collectifs : crèches, centres de loisirs, établissements de santé, etc. ; - divers autres établissements publics dans le cadre de la réduction de la production des déchets végétaux. 	
Objectif général	Limiter la production de biodéchets et développer le tri à la source dans les structures publiques de restauration collective en favorisant des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, le don de produits alimentaire et en développant le compostage.	
Objectif(s) quantifié(s)	<p>12 établissements publics témoin en 2020. Diffusion du bilan et guide des bonnes pratiques à toutes les structures publiques en 2021. 10 classes accompagnées par an dans le cadre des classes culturelles numériques. Mise en pratique des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire sur l'ensemble des restaurants collectifs gérés par la Métropole d'ici 2024. Développement de 10 partenariats dans le cadre du don alimentaire. Soutenir/Accompagner près de 12 établissements par an sur le compostage en établissement.</p>	
Contexte	<p>En 2015, la loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte (LTECV) impose à l'État et aux collectivités de mettre en place une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire au sein des services de restauration collective dont ils assurent la gestion. En février 2016, la loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire instaure une hiérarchie des actions à mettre en place par chaque acteur de la chaîne alimentaire, interdit aux grandes surfaces de jeter ou de détruire de la nourriture consommable (invendus) et les oblige à signer un protocole avec une association de solidarité afin de faciliter les dons alimentaires. Cette loi a également introduit à l'article L 312-17-3 du code de l'éducation, l'éducation à la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles.</p> <p>La loi prévoit également que tous les particuliers disposent d'une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets avant 2025. Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2016, les structures produisant plus de 10 tonnes par an de biodéchets ont l'obligation de les trier et de les faire valoriser dans des filières adaptées, ce qui permet d'induire en amont une réflexion sur l'évitement des bio-déchets.</p> <p>Enfin, la feuille de route Economie Circulaire du 23/04/2018 prévoit dans le volet "mieux consommer" d'intensifier la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective notamment, mais aussi de sensibiliser les publics scolaires.</p> <p>Dans le dernier rapport du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (alim'agri) il est mentionné que par repas, au niveau national entre 180 à 200 g de déchets organiques sont jetés en collèges et lycées et 10 à 130 g en école primaire. Pour un établissement de 300 élèves par exemple, cela représente entre 4,5 et 10 tonnes par an de gaspillage alimentaire selon le cycle scolaire.</p> <p>La lutte contre le gaspillage alimentaire et la limitation des biodéchets est un des axes du précédent Programme de prévention de la Métropole de Lyon et de nombreux établissements se sont engagés dans des démarches de lutte contre le gaspillage alimentaire (pesée, mise en place de self-service, formations, actions de sensibilisation des convives...).</p> <p>Tous les projets de compost partagés déployés dans les écoles, financés par la Métropole de Lyon, sont accompagnés d'une sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire.</p> <p>En 2015, le don de denrées alimentaires excédentaires a été mis en place dans le restaurant administratif de la Métropole avec la mise en place d'une convention de partenariat avec l'association Oasis d'Amour entre 2015 et 2017 pour le don de denrées encore consommables.</p> <p>Un cadre d'achat de 4 ans (2016-2020) a été lancé afin de mener des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire dont un volet s'adresse aux agents internes à la Métropole (formations et animations).</p> <p>La thématique « gaspillage alimentaire » se traduit également par la mise en place et le suivi de projets associant plusieurs directions de la Métropole et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - projet « zéro gaspi » dans le cadre des classes culturelles numériques : accompagnement de plusieurs collèges sur une année scolaire pour travailler sur la lutte contre le gaspillage alimentaire avec le concours d'un(e) designer(se) culinaire. Près de 10 classes sont accompagnées chaque année ; - alimentation du blog MORDICUS sur la prévention et la gestion des déchets comportant un fort volet sur la lutte contre le gaspillage alimentaire ; - intégration de la thématique lutte contre le gaspillage alimentaire et évitement des biodéchets dans les DSP des restaurants scolaires des collèges de la Métropole...). <p>Des actions sont également menées par les communes. Par exemple, en 2015, l'école Camus de Lyon a fortement impliqué les enfants à la cantine (ils font par exemple le service ou élaborent les menus). Par ailleurs, les fruits non mangés sont récupérés par le prestataire en charge de la restauration scolaire et donnés à la banque alimentaire du Rhône.</p>	
	Descriptif de l'action et sous actions	Calendrier
	<p>Accentuer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les structures publiques en favorisant des démarches d'accompagnement au changement permettant aux gestionnaires des restaurants d'actionner tous les leviers à leur disposition, à la fois en amont du service et en aval.</p> <p>Pour ce faire, 12 établissements témoins seront retenus et testeront des actions phares permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'inciter à la moindre production de repas gaspillés et aux ajustements des quantités ; - d'adapter les menus afin de générer peu de déchets ; - d'adapter les équipements (concept de salad'bar) ; - de servir des portions mieux ajustées avec possibilité de "rab" ; - d'impliquer l'ensemble des acteurs de la phase d'élaboration, consommation et gestion des restes ; - d'innover : éco-conception des menus, engagement du convive (meal canteen), repas personnalisé, etc. 	Choix des établissements témoins : sept. 2019
	<p>Lancer une consultation afin de retenir un AMO qui accompagnerait les établissements témoins dans la réalisation de leur état des lieux, de proposition et mise en œuvre d'actions et interviendrait également sur des actions de sensibilisation.</p>	Lancement consultation : sept. 2019 - choix AMO en déc. 2019

AXE 1 : ENCOURAGER L'EXEMPLARITE DES STRUCTURES PUBLIQUES

Action 1.3. Lutter contre le gaspillage alimentaire et éviter la production de biodéchets dans les structures publiques

Descriptif de l'action	Organiser une campagne de pesée avant et après la mise en place des actions, et créer un groupe de travail "anti gaspi" au sein des établissements témoins voire en utilisant les instances existantes (ex : commission menus...). Des actions de communication et de sensibilisation seront également testées : animations scolaires notamment, ateliers, jeux, défis.	Janvier à juin 2020
	Travailler en parallèle dans le cadre de la commande publique sur les diverses recommandations du Ministère sur les quantités à préparer, l'éco-conditionnalité (limitation des portions individuelles par exemple) et les modalités d'intégration de critères de réduction des déchets dans les marchés des prestataires.	2020
	Réaliser un bilan et élaborer un guide des bonnes pratiques (avec témoignage et exemples concrets), sur la base de ces établissements témoins, mais aussi en tenant compte des expériences locales ou nationales, qui auront été recensées et synthétisées et qui seront alors relayées auprès des divers établissements publics.	2ème semestre 2020
	Diffuser cet outil via le site internet et sensibiliser les divers acteurs par la mise à disposition de ce guide des bonnes pratiques ainsi que d'une boîte à outils pédagogiques comprenant des affiches, des modèles de jeux ou d'animation, etc.	2021
	Promouvoir les solutions complémentaires à la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'évitement des bio-déchets : broyage et paillage des espaces verts, compostage des préparations et restes de repas, jardinage raisonné, mise en place de circuits courts, etc. Un appel à projet (ou autre : appel à manifestation) sera lancé afin de retenir les actions exemplaires ou innovantes, dont la duplication pourrait être réalisée sur l'ensemble du territoire.	2019-2024
	Poursuivre les actions engagées par les diverses directions de la Métropole: * projet zéro gaspi dans le cadre des classes culturelles numériques pour les collèges et écoles volontaire, *autres actions pédagogiques transversales sur la consommation alimentaire durable et le gaspillage alimentaire reliant les cuisiniers, gestionnaires, enseignants et élèves , *alimentation du blog Mordicus et de la page environnement du site laclasse.com , * formation des cuisiniers (accompagnement sur 18 mois des collèges en régie de la Métropole), *intégration de la thématique de lutte contre le gaspillage alimentaire et d'évitement des biodéchets dans les DSP des restaurants scolaires des collèges de la Métropole, etc.	2019-2024
	Organiser une session sur cette thématique lors du Club Développement Durable , instance interne à la Métropole de Lyon réunissant des élus et techniciens des communes.	Sept. 2019
Encourager les partenariats entre établissements publics et associations (ex : Banque alimentaire, Restaurants du cœur,...) comme cela existe avec la grande distribution. Ainsi l'accompagnement se fera sous la forme d'une mise en relation des divers acteurs et le test sur 12 établissements . La Métropole synthétisera ensuite la méthodologie et les " clés de la réussite " de ce type d'action.	2022	
Autres démarches connexes	Projet Agro Environnemental et Climatique, Projet Stratégique agricole de développement rural (PSADER), Projet métropolitain des solidarités, Plan éducation au développement durable, Projet sur la Santé environnementale, Stratégie alimentaire de la Métropole. La Métropole lance également une étude visant la prévention et une meilleure gestion des biodéchets des marchés forains.	
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Balance de pesée, affiches (kakémonos) à disposer dans les salles de restauration collective, jeux ludiques, guide pratique (support méthodologique et recueil d'expériences), liste des prestataires et d'associations. Détermination d'un cadre d'intervention (appel à projet ou autre : appel à manifestation) pour trouver les 10 établissements témoins.	
Structure pilote	METROPOLE DE LYON - 12 ETABLISSEMENTS PUBLICS TEMOINS - 12 ETABLISSEMENTS PUBLICS TEMOINS POUR LE DON	
Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser	Communes et notamment les services éducation et restauration scolaire. Banque alimentaire du Rhône, associations et intermédiaires impliqués sur la thématique du don alimentaire. Acteurs du Club développement durable. Unis-Cités, Frapna, etc. Mille et un repas, API restauration, ELIOR, SHCB, Scolarest, Coralys.	
Indicateurs	Indicateurs de résultats : Evolution des quantités de biodéchets après mise en oeuvre des actions sur chaque établissement témoin (en%). Nombre de classes accompagnées par la Métropole dans le cadre des classes culturelles numériques. Nombre d'établissement accompagnés par la Métropole dans la mise en place des actions de réduction à la source ou de tri des biodéchets. Nombre d'établissements accompagnés par la Métropole ayant mis en place une procédure de don alimentaire.	
Moyens prévisionnels	Moyens humains	0,8 ETP en 2019 puis 1 ETP par an. 1 pilote global de l'axe 1 + temps consacrés dans le cadre des missions réalisées par différents agents de la Métropole de Lyon dont 1 chargé de mission évènementiel au sein de la Métropole (création).
	Moyens financiers	Matériel pour la réalisation du test (cheminée de pain, balances, aménagement de la zone de dérochage). Conception de supports de communication adaptés : affiches dans les restaurants scolaires, kakémonos. Conception et réalisation des films de témoignages et bilan. Accompagnement par un AMO (structure ou acteur spécialisé dans ce type d'animation). Promotion de solutions zéro gaspi innovantes et complémentaires. Soutien / accompagnement sur le compostage en établissement. Projet zéro gaspi dans le cadre des classes culturelles numériques.
Soutiens à mobiliser (financier et/ou technique)	DRAAF, ADEME, EDUCATION NATIONALE, CROUS, MINISTERE DE L'AGRICULTURE.	

AXE 1 : ENCOURAGER L'EXEMPLARITE DES STRUCTURES PUBLIQUES

Action 1.4. Tendre vers des écoles ou des collèges éco-exemplaires en matière de prévention et de gestion des déchets

Gisement impacté	Tous les déchets produits par les écoles et/ou collèges.	
Public(s) cible(s)	Ecoliers, collégiens, enseignants, parents, directeurs et tout le personnel intervenant dans ce type d'établissement (personnel de ménage, cantine, etc.).	
Objectif général	Réduire et valoriser un maximum de déchets par la mise en pratiques d'actions éco-exemplaires dans un établissement scolaire et promouvoir la démarche sur l'ensemble des établissements gérés par la Métropole ou ses communes membres. Mobiliser les établissements sur d'autres thèmes environnementaux complémentaires : eau, air, énergie, transport, etc.	
Objectif(s) quantifié(s)	5 écoles et 5 collèges témoins. Mettre en place au moins 5 actions éco-exemplaires ou zéro-gaspillage dans les établissements témoins. Réduire le gaspillage alimentaire de 30 à 50% dans les établissements témoins.	
Contexte	<p>Le contexte réglementaire évoqué dans l'action 1.3 s'applique aussi pour cette action, et notamment la question du tri à la source des bio-déchets en lien avec le seuil de 10 tonnes, ainsi que la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les établissements scolaires.</p> <p>La Métropole de Lyon compte de très nombreux établissements scolaires sur son territoire : 324 écoles élémentaires publiques et 104 écoles privées, 113 collèges, 68 lycées généraux et 54 lycées professionnels.</p> <p>En 2012-2013, le département du Rhône a mené des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire en réalisant des pesées dans des restaurants scolaires de plusieurs collèges.</p> <p>Depuis le 1er janvier 2015, la Métropole de Lyon remplace la Communauté Urbaine de Lyon et le département du Rhône sur le territoire de cette dernière, exerçant simultanément les compétences de ces deux collectivités et a donc à sa charge notamment la gestion des collèges sur les 59 communes relevant du périmètre métropolitain.</p> <p>Dans le cadre du plan d'action Economie circulaire - Zéro gaspillage, la Métropole de Lyon travaille avec des écoles du territoire sur plusieurs thématiques dont la réduction des déchets et l'éco-exemplarité.</p> <p>Par ailleurs, dans le cadre de son Plan d'Education au Développement Durable, la Métropole de Lyon publie différents livrets ressources pour accompagner les enseignants et les animateurs dans leurs projets d'éducation au développement durable et chaque année, plusieurs associations conventionnées par la Métropole accompagnent la réalisation de projets d'éducation à la gestion des déchets sur le territoire, en milieu scolaire.</p> <p>La Métropole souhaite ainsi mettre en place, en partenariat avec les communes et les acteurs de l'éducation, une démarche "écoles et collèges exemplaires" sur son territoire et lancer ainsi un test dans 5 écoles et 5 collèges témoin. Cette démarche concernera en priorité des actions d'éco-exemplarité relatives à la réduction des déchets (ex : sur les bio-déchets, le papier, les emballages, le mobilier, les consommables, les déchets électriques et électroniques...) mais d'autres thématiques pourront être complémentaires au volet déchet : volet énergie, eau, transport ou achat. Le bilan des actions exemplaires et des bonnes pratiques se fera de façon ludique (témoignages, vidéos par exemple), et sera étendu à tous les établissements du territoire, y compris les lycées, universités et écoles supérieures.</p>	
Descriptif de l'action	Descriptif de l'action et sous actions	Calendrier
	Faire un benchmark des actions et mesures pouvant être mises en place et procéder à une priorisation en fonction de leur impact. La lutte contre le gaspillage alimentaire sera une priorité d'autant qu'au niveau national entre 180 à 200 g de déchets organiques produits sont jetés en collèges et lycées et 10 à 130 g en école primaire. Avec près de 64 500 collégiens accueillis en 2016 sur le territoire, cela représente sur un an plus de 2 000 tonnes de denrées alimentaires potentiellement gaspillées.	1er semestre 2019
	Lancer une demande auprès des communes et/ou lancer un appel à projet pour choisir les écoles et collèges volontaires.	Sept. 2019.
	Lancer une consultation afin de retenir un AMO qui accompagnerait les 5 écoles et les 5 collèges dans l'ensemble de la démarche.	Lancement consultation : sept. 2019 - choix AMO en déc. 2019
	Aider à la mise en place et à l'animation au sein de chaque structure d'un groupe de travail spécifique.	Janv. 2020
	Aider à la réalisation du diagnostic détaillé du site , étape primordiale qui permettra de mettre en lumière les éventuels dysfonctionnements et proposer des actions adaptées et ciblées.	Janvier - juin 2020
	Planifier les actions et accompagner les établissements dans leur mise en œuvre. Les actions concerneront en priorité la lutte contre le gaspillage alimentaire, le compostage sur site (lien avec les actions du A1.3) mais pourront également concerner la promotion des gourdes, l'utilisation de produits durables, le compostage, le jardinage raisonné ainsi que d'autres thématiques (propreté, tri des déchets) permettant aborder la prévention des déchets.	Année scolaire 2020-2021

AXE 1 : ENCOURAGER L'EXEMPLARITE DES STRUCTURES PUBLIQUES

Action 1.4. Tendre vers des écoles ou des collèges éco-exemplaires en matière de prévention et de gestion des déchets

	Réaliser un bilan et le diffuser sur l'ensemble du territoire.	A partir de sept. 2021.
Autres démarches connexes	Projet Agro Environnemental et Climatique, Projet Stratégique agricole de développement rural (PSADER), Projet métropolitain des solidarités, Plan éducation au développement durable, Projet sur la Santé environnementale, Stratégie alimentaire de la Métropole.	
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Guide des bonnes pratiques, affiches, reportage et témoignage vidéo, refonte et alimentation blog Mordicus et la page environnement du site laclasse.com.	
Structure pilote	METROPOLE DE LYON - COMMUNES	
Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser	Associations conventionnées par la Métropole : APIEU, Atelier Soudé, Conscience impact écologique, Eisenia, FRAPNA, Lyon à double sens, MJC Presqu'île Confluence, Récup et gamelles, etc. Inspection académique, rectorat, associations de parents d'élèves, caisses des écoles. Région AuRa. Association Teragir (programme Eco-Ecole).	
Indicateurs	<u>Indicateurs de résultats :</u> Nombre d'établissements concernés ou impliqués par le test. Nombre de bonnes pratiques testées. Taux de réduction du gaspillage alimentaire après mise en œuvre des actions sur chaque établissement témoin (en%). Nombre d'établissements sensibilisés.	
Moyens prévisionnels	Moyens humains	0,4 ETP par an : 1 pilote global de l'axe 1 + temps consacrés dans le cadre des missions réalisées par différents agents de la Métropole de Lyon.
	Moyens financiers	Conception de supports de communication adaptés : affiches, kakémonos. Appel à projet - association / entreprise pour accompagner les écoles/collèges pilotes - AMO. Conception et réalisation des films de témoignages et bilan.
Soutiens à mobiliser	DRAAF, ADEME, EDUCATION NATIONALE, CROUS, MINISTERE DE L'AGRICULTURE.	

AXE 2 : DONNER DE LA VISIBILITE A LA PREVENTION DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE

Action 2.1 : Communiquer sur la réduction des déchets par des outils adaptés aux cibles

Gisement impacté	Tous les déchets ménagers de la Métropole de Lyon.	
Public(s) cible(s)	Le grand public et l'ensemble des acteurs de la prévention des déchets de la Métropole de Lyon.	
Objectif général	Continuer à sensibiliser les habitants aux enjeux de la prévention des déchets et valoriser les initiatives du territoire en adaptant les outils et les messages aux profils (familles, acteurs de la prévention, public scolaire, etc.). Utiliser et animer les réseaux d'acteurs existants sur le terrain.	
Objectif(s) quantifié(s)	Mesurer la fréquentation de la nouvelle rubrique internet dédiée à la prévention et augmenter de 5 % par an le nombre de connexions. Proposer au minimum 100 sessions de visites de sites par an. Organiser 2 forums annuels avec les acteurs de la prévention.	
Contexte	<p>Dans son précédent Programme local de prévention, la Métropole de Lyon a développé de nombreux outils et actions thématiques (ex : guide «10 éco-gestes», guide des déchèteries et des donneries, ...), tous mis à la disposition du public en ligne ou dans les accueils physiques (ex. hall de mairie, Maison de l'Environnement, ...). En complément, plusieurs partenaires ont également relayé les messages de prévention (ex : fiches cuisine anti-gaspi, mémo éco-événements, outils de l'ADEME, ateliers upcycling...).</p> <p>Pour mobiliser les habitants et entraîner des changements de comportement, il est indispensable de communiquer sur la durée, auprès de tous publics, cibles et relais et d'adapter les formats de communication pour chaque cible.</p> <p>Par ailleurs, l'unité Développement Durable de la Métropole de Lyon via le Plan éco-citoyen, propose des animations scolaires pour aborder la question de la prévention auprès du jeune public.</p>	
Descriptif de l'action	Descriptif de l'action et sous actions	Calendrier
	Développer sur le site internet de la Métropole www.grandlyon.com une rubrique dédiée aux bonnes pratiques locales de prévention et l'actualiser régulièrement. Il est en effet nécessaire que tous les acteurs puissent trouver facilement en ligne de l'information sur la prévention.	Dès 2019
	Mettre à jour et créer des outils de communication (via par exemple conception d'un kit d'accompagnement pédagogique pour débiter dans les gestes et actions de prévention, à destination des communes et des habitants (ex. doggy bag, stylo rechargeable...) ou d'un stand d'animation sur la prévention (kakémonos).	Dès 2019
	Solliciter les communes afin qu'elles effectuent des publications sur leurs sites institutionnels pour lui assurer une visibilité permanente sur tout le territoire. De même, le site internet de chaque commune-membre assurera le référencement de la rubrique prévention. Une newsletter (de type flashinfo) animera régulièrement le dispositif de prévention.	Dès 2019
	Proposer un parcours éco-citoyen pour sensibiliser le grand public à la prévention des déchets. Des sites de traitement des déchets et de valorisation pourront être visités sur tout le territoire durant l'année (déchèteries, centres de tri, donneries, matériauthèques, usine de traitement des eaux usées...). Les conditions de visites (jours, horaires) seront précisées dans la rubrique internet prévention et des portes ouvertes seront proposées lors des journées thématiques (Semaine Européenne de la Réduction des Déchets par exemple).	Dès 2019
	Renforcer le partage d'expériences et valoriser les initiatives locales sachant que les actions de prévention foisonnent. Pour ce faire, deux forums annuels de solutions locales permettront d'animer la communauté d'acteurs de la prévention sur la Métropole de Lyon, à l'occasion d'événements locaux et nationaux existants (Semaine Européenne de la Réduction des Déchets et Semaine du Développement Durable) pour partager les bonnes expériences et les développer. En complément, ces témoignages de solutions sur la prévention des déchets seront présents lors de salons concernant diverses thématiques (alimentation, consommation, économie, économie sociale et solidaire, achat public,...).	2020-2024
	Faciliter l'organisation de spectacles et des conférences sur la réduction des déchets afin d'essaimer les messages pédagogiques de façon ludique, scientifique.	Dès 2019
	Proposer une communication dédiée pour valoriser la démarche de labellisation soutenue par la Métropole de Lyon (label des écoles, des collèges et des entreprises).	Dès 2019
	Utiliser les événements existants pour sensibiliser les habitants aux bons gestes du quotidien visant à la réduction des déchets incluant la présence la Métropole mais aussi de partenaires (Semaine du développement durable, Semaine européenne de la réduction des déchets, Faites de la Propreté...).	Dès 2019
	Inciter à la tenue d' événements festifs de quartier sur la réduction des déchets pour dynamiser et permettre aux acteurs locaux (ex : artisans, réparateurs,...) d'être mis en avant via une mise en scène comme " l'autopsie des déchets ".	Dès 2019
	Organiser des défis "zéro déchet" afin de mobiliser concrètement les habitants. Un suivi régulier sera proposé et les résultats seront communiqués sur toute la durée du projet pour valoriser la démarche.	Dès 2020
	Inciter à la mise en œuvre de campagnes d'information valorisant les éco-gestes sur la réduction des déchets afin de changer les comportements sur le territoire. Exemple : messages à l'ouverture des postes informatiques dans les administrations et entreprises.	Dès 2020
Autres démarches connexes	La communication sur la prévention et la réduction des déchets fait écho à la démarche sur l'économie circulaire engagée par la Métropole.	

AXE 2 : DONNER DE LA VISIBILITE A LA PREVENTION DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE

Action 2.1 : Communiquer sur la réduction des déchets par des outils adaptés aux cibles

Outils/matériel à mobiliser ou à créer	<p>Création et animation de la rubrique internet de la Métropole (newsletter).</p> <p>Mise à jour des sites internet communaux.</p> <p>Mise à jour et impression de guides existants "moins de déchets, 10 gestes pour transformer nos habitudes".</p> <p>Conception et impression d'un kit d'accompagnement pédagogique pour débiter dans les gestes et actions de prévention, à destination des communes et des habitants (ex. doggy bag, stylo rechargeable...).</p> <p>Conception d'un stand d'animation sur la prévention (kakémonos).</p> <p>Campagnes numériques "éco-gestes".</p>	
Structure pilote	METROPOLE DE LYON	
Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser	<p>Ville de Lyon à travers le label Lyon, Ville Équitable et Durable et les communes de la Métropole de Lyon.</p> <p>Associations locales d'éducation à l'environnement et au Développement Durable.</p> <p>Entreprises exploitants des sites de valorisation.</p> <p>Partenaires externes proposant des outils de communication en libre diffusion : ADEME, Région AuRa, CMA, CCI, ADERLY, Zero Waste Lyon, Eau du Grand Lyon.</p> <p>Intervenants experts et troupes de spectacle : Théâtre du Bruit, Compagnie Ad Hoc, etc.</p> <p>Partenaires pour l'organisation du forum.</p>	
Indicateurs	<p><u>Indicateurs de résultats :</u></p> <p>Nombre de sessions de visites.</p> <p>Nombre de forums.</p> <p>Nombre de connexions internet sur la rubrique prévention.</p> <p>Nombre de foyers impliqués dans un "défi zéro déchet".</p> <p>Nombre de structures labellisées.</p>	
Moyens prévisionnels	Moyens humains	<p>0,6 ETP en 2019 puis 0,9 ETP par an :</p> <p>1 pilote global de l'axe 2 + temps consacrés dans le cadre des missions réalisées par différents agents de la Métropole de Lyon.</p>
	Moyens financiers	<p>Animation de la rubrique web.</p> <p>Conception et fabrication d'un stand prévention.</p> <p>Mise à jour du stand prévention.</p> <p>Kit d'accompagnement pédagogique.</p> <p>Prestataire événementiel.</p> <p>Intervenants externes : 2 forums à 2 intervenants par an.</p> <p>Intervenants pour la réalisation de défi zéro gaspi.</p> <p>Intervenants pour la réalisation de spectacles / conférences.</p>
Soutiens à mobiliser	ADEME, REGION AuRa.	

AXE 2 : DONNER DE LA VISIBILITE A LA PREVENTION DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE

Action 2.2. Accompagner les acteurs locaux dans leur initiative et les valoriser

Gisement impacté	Tous les déchets ménagers de la Métropole de Lyon.	
Public(s) cible(s)	Le grand public et l'ensemble des acteurs de la prévention de la Métropole.	
Objectif général	Partager les solutions de prévention des déchets pour les valoriser à l'échelle du territoire de la Métropole. Constituer un réseau d'ambassadeurs ou de référents sur la prévention des déchets et essayer les actions.	
Objectif(s) quantifié(s)	80% des acteurs de prévention référencés. 1000 personnes formées par an.	
Contexte	Depuis plusieurs années, les initiatives de prévention foisonnent sur la Métropole et de nombreux supports sont créés par chacune des structures. Partant de ce constat, la Métropole de Lyon souhaite coordonner l'ensemble des actions pour les valoriser et aider les habitants dans leur quête d'informations. Il s'agira de mettre en place une plateforme informative sur la prévention pour les acteurs du territoire et faciliter la recherche d'actions par les habitants.	
Descriptif de l'action	Descriptif de l'action et sous actions	Calendrier
	<p>Mettre à la disposition de tous une cartographie collaborative qui permettra de partager toutes les solutions locales en matière de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lieux d'éducation populaire : centres sociaux, MJC ; - lieux de cuisines, de dons, de revente, de transformations et de consommations (action anti-gaspi et réemploi) ; - espaces verts et foncier disponibles (compostage, éco-jardinage) ; - lieux d'achat écoresponsables, magasins de vrac, AMAP (achat local)... ; - acteurs du réemploi et des objets recyclés / réutilisés sur l'ensemble des flux (petit gisement et meubles, DEEE) ; - acteurs du label "Lyon ville durable" oeuvrant pour la réduction des déchets ; - entreprises s'inscrivant dans l'upcycling ; - circuits de collecte alternatifs (ex. bourses aux jouets) ; - professionnels ayant le label Répar'acteurs ; - fournisseurs responsables et locaux. 	Dès 2019
	<p>Valoriser le dispositif de formation à la prévention des déchets proposés par les acteurs du territoire, en communiquant sur les dates de sessions, sur les programmes de formation, via la rubrique prévention (action 2.1) du site internet de la Métropole de Lyon.</p> <p>Ci-dessous, un récapitulatif des sessions proposées ou à proposer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer une démarche de compostage ; - Eviter le gaspillage alimentaire dans les cantines de la collectivité mais aussi pour la restauration collective et les restaurateurs/commerçants ; - Développer les bonnes pratiques de conception, d'achat, et de réparation (écoles alternatives, écoles du faire) ; - Savoir distinguer les labels et faciliter la lecture des étiquettes ; - Apprendre à utiliser les couches et changes lavables ; - Savoir fabriquer les produits d'hygiène ; - Intégrer un bilan environnemental dans les parcours de création d'entreprises dont la dimension déchets ; - Développer le tri et la réduction des déchets au travail ; - Sensibiliser les organisateurs d'événements aux pratiques de prévention. <p>De telles formations ont vocation à s'inscrire dans l'accompagnement au changement de comportement. Proposer des modules associés à la prévention pour compléter les sujets non-abordés ci-dessus.</p>	Dès 2019
	Lancer une enquête sur les pratiques de prévention des déchets afin de suivre le comportement des lyonnais face à des gestes de réduction des déchets (dernière campagne réalisée en 2017) dans la poursuite du baromètre de la propreté incluant ce volet prévention.	2019, 2021, 2024.
	Mettre à jour les fiches-actions disponibles sur Grand Lyon Territoires depuis 2015 à destination des communes sera effectuée et effectuer en parallèle une enquête à destination des communes dans la lignée de celle effectuée en 2013-2014 pour percevoir l'évolution des pratiques.	2020
	Expérimenter un point info-déchets dans une maison de la Métropole pour mesurer les effets sur les outils de communication diffusés et les renseignements demandés aux agents.	2019
	Poursuivre le soutien d'initiatives du territoire dans la constitution par exemple d'un réseau d'habitants "ambassadeurs" devenant des relais citoyens notamment dans le cadre du Plan Education au développement durable	2019-2024
Autres démarches connexes	Une cartographie sur le compostage est développée afin de proposer les informations sur la localisation et les référents à contacter pour tous les sites de compostages du territoire.	

AXE 2 : DONNER DE LA VISIBILITE A LA PREVENTION DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE

Action 2.2. Accompagner les acteurs locaux dans leur initiative et les valoriser

Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Développement de la cartographie. Recensement des programmes de formation sur le territoire. Animation de la rubrique prévention du site de la Métropole avec les actualités relatives à la formation. Questionnaires et fiches-actions à actualiser. Stand point info.	
Structure pilote	METROPOLE DE LYON	
Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser	ANCIELA, FRAPNA, DRAAF, ADEME, Ville de Lyon (via le label LVE), la fibre du tri (cartographie d'Eco TLC), régies des quartiers, ELISE (récupération de papier), Zéro Déchet Lyon, etc.	
Indicateurs	<u>Indicateurs de résultats :</u> Nombre de lieux référencés sur la cartographie. Nombre de personnes formées.	
Moyens prévisionnels	Moyens humains	0,5 ETP en 2019 puis 1,1 ETP par an : 1 pilote global de l'axe 2 + temps consacrés dans le cadre des missions réalisées par différents agents de la Métropole de Lyon.
	Moyens financiers	Développement cartographique. Matériel stand point info. Evolution de la cartographie à activer si besoin. Soutien des acteurs dans l'offre de formation. Soutien des acteurs dans le cadre du PEDD. Enquête/Sondage sur la prévention des déchets. Enquête auprès des communes si externalisée.
Soutiens à mobiliser	ADEME, REGION AuRa, CCI.	

AXE 3 : EXPERIMENTER DE NOUVELLES MODALITES DE TARIFICATION DU SERVICE PUBLIC

Action 3.1. Etudier l'opportunité d'instaurer la tarification incitative et/ou la redevance spéciale

Gisement impacté	Déchets ménagers et assimilés.	
Public(s) cible(s)	Habitants, établissements publics et établissements privés utilisant le Service Public d'Elimination des Déchets.	
Objectif général	Agir sur le levier financier afin d'inciter les usagers du service à produire moins de déchets et récompenser les efforts de réduction et les efforts de tri. Contribuer à couvrir les 25 millions d'habitants français concernés par une tarification incitative en 2025.	
Objectif(s) quantifié(s)	Réaliser une étude de faisabilité d'une Tarification Incitative en 2019. Réaliser une étude de faisabilité d'une Redevance spéciale en 2019. A terme, nombre d'usagers couverts par une Tarification incitative. A terme nombre d'établissements couverts par une redevance spéciale.	
Contexte	<p>La tarification incitative du service public d'élimination des déchets désigne une redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) ou une taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) comprenant une part variable calculée en fonction de la quantité de déchets générée par chaque assujetti, qu'il s'agisse d'un ménage ou d'un professionnel. La tarification peut varier en fonction du volume ou du poids de déchets collectés, ou du nombre d'enlèvements des bacs. Ce mode de tarification repose sur le principe d'utilisateur-payeur : plus les habitants et les entreprises génèrent de déchets, plus la taxe ou la redevance qu'ils devront verser sera élevée. Dans la mesure où les tarifs sont incitatifs et différenciés en fonction des flux, l'usager est encouragé à modifier ses comportements afin d'aboutir à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une diminution des quantités de déchets produits ; - une augmentation du tri et une consommation responsable ; - une optimisation des services pour une maîtrise des coûts. <p>La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) fixe pour objectif aux collectivités territoriales de progresser vers la généralisation de la tarification incitative, qui doit concerner 15 millions d'habitants en 2020 et 25 millions en 2025. La feuille de route Economie circulaire propose plusieurs mesures pour faciliter le déploiement de la tarification incitative : réduire les coûts de fonctionnement de la TEOM en diminuant les frais de gestion perçus par l'état, réduire les contraintes administratives des collectivités et organiser le partage et le retour d'expérience.</p> <p>Actuellement le Service Public d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés de la Métropole de Lyon est principalement financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères, basé sur le foncier bâti. La Métropole souhaite agir sur le levier financier et mettre en place un mode de tarification en lien avec la production de déchets afin que les usagers prennent conscience du réel coût de gestion des déchets et les inciter à mieux consommer et donc à moins jeter.</p>	
Descriptif de l'action	Descriptif de l'action et sous actions	Calendrier
	Conduire ou lancer une étude préalable à la mise en place : - d'une tarification incitative ; - d'une redevance spéciale .	2019-2020
	Constituer un outil d'aide à la décision pour les élus quant à la faisabilité technique, financière et organisationnelle d'instaurer : - la tarification incitative ; - la redevance spéciale.	2019-2020
	Prendre la décision sur la mise en œuvre (choix des élus) : - de la tarification incitative ; - de la redevance spéciale.	1er semestre 2020
	Selon les conclusions de l'étude et décisions des élus, élaborer la feuille de route de mise en place de la tarification incitative :	
	- choisir le dispositif (TEOMi + RS éventuellement ou REOMi) et planifier les étapes de mise en œuvre ;	Deuxième semestre 2020
	- mobiliser les moyens humains, définir les modalités de pilotage et acquérir les moyens techniques et de communication ;	Deuxième semestre 2020
	- procéder à une phase de test sur un périmètre donné (facturation à blanc) ;	2021
	- promouvoir les pratiques de réduction des déchets avant et pendant le passage à la TI et/ou à la RS.	2021
	Prendre la décision finale pour l'extension du dispositif à l'ensemble du territoire.	Début 2022
	Etendre à l'ensemble du territoire le cas échéant.	2022-2024
	Elaborer des outils de communication .	2022
	Communiquer sur le bilan et les effets de la tarification incitative en terme de réduction des quantités mais également au niveau des coûts évités (réduction des coûts de collecte et de traitement notamment).	2022-2024
	Procéder aux mêmes étapes si la décision de mettre en œuvre la redevance spéciale est prise.	2020-2024
Autres démarches connexes	La Métropole s'est engagée dans l'axe 1 du plan d'action "Economie circulaire - zéro gaspillage" à étudier la faisabilité de la mise en place d'une tarification incitative et d'une redevance spéciale. Des actions visant à promouvoir des pratiques de réduction des déchets seront à mener avant et pendant le passage à la tarification incitative et ou la redevance spéciale.	

AXE 3 : EXPERIMENTER DE NOUVELLES MODALITES DE TARIFICATION DU SERVICE PUBLIC**Action 3.1. Etudier l'opportunité d'instaurer la tarification incitative
et/ou la redevance spéciale**

Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Dans la phase de mise en œuvre (non encore actée) : adaptation des équipements (bacs pucés, tambours, badges ou clés), acquisition d'un logiciel de suivi, réalisation de supports et outils de communication.	
Structure pilote	METROPOLE DE LYON	
Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser	Relais de sensibilisation, associations, bailleurs, guides composteurs, communes. Associations de commerçants et d'entreprises.	
Indicateurs	<u>Indicateurs de résultats :</u> Nombre d'usagers couverts par une Tarification incitative. Nombre d'établissements couverts par une redevance spéciale. Evolution des quantités de Déchets ménagers et assimilés (DMA) en kg/hab/an.	
Moyens prévisionnels	Moyens humains	Etude : 0,15 ETP par an pour la partie étude (sur la période 2019-2020).
	Moyens financiers	Etude de tarification incitative. Etude de redevance spéciale. Nota : aides ADEME à la mise en œuvre de la Tarification incitative : forfait de 6,6€/habitant DGF plafonné à 2M€ (sous condition de mise en oeuvre effective de la TI en 4 ans) + 50% des investissements destinés à individualiser le suivi de l'utilisation du service sur une assiette de dépense plafonnée à 1M€.
Soutiens à mobiliser	ADEME, REGION AuRa, Chambres consulaires, DGFIP ou DRFIP.	

AXE 4 : LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Action 4.1. Engager des actions de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire à destination du grand public par la promotion d'astuces anti-gaspi

Gisement impacté	Les déchets alimentaires du grand public et plus globalement les ordures ménagères résiduelles.	
Public(s) cible(s)	Le grand public de la Métropole de Lyon.	
Objectif général	Sensibiliser les citoyens aux enjeux de la lutte contre le gaspillage alimentaire et leur diffuser des exemples de gestes à adopter afin de diminuer le gisement de déchets alimentaires non-consommés dans les ordures ménagères. Contribuer à réduire de 50% le gaspillage alimentaire d'ici 2025.	
Objectif(s) quantifié(s)	160 animations par an de sensibilisation au « gaspillage alimentaire » réalisées localement et lors des événements nationaux (semaine de lutte contre le gaspillage alimentaire, semaine du goût,...). Réduire de 3% la quantité de déchets alimentaires présente dans les Ordures ménagères résiduelles d'ici 2024 par rapport à 2011 (suivi des résultats des caractérisations réalisées)	
Contexte	<p>En France, on estime que près de 10 millions de tonnes de nourriture consommable sont jetées chaque année et ce gaspillage alimentaire s'observe à tous les stades de la chaîne alimentaire et concerne tous les acteurs. Pour les seuls ménages, il représente entre 20 à 30 kg par personne et par an, l'équivalent d'un repas par semaine, dont 7 kg de produits encore emballés. Le gaspillage alimentaire coûte également cher : entre 12 et 20 milliards d'euros par an en France soit l'équivalent de 159 euros par an et par personne pour les seuls ménages.</p> <p>Le nouveau Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire 2017-2020 renforce l'action initiée dans le cadre du premier pacte signé en 2013 et poursuit l'objectif d'une réduction de moitié du gaspillage alimentaire en France d'ici à 2025.</p> <p>La feuille de route Economie Circulaire du 23/04/2018 prévoit dans le volet "mieux consommer" d'intensifier la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective notamment, mais aussi de clarifier l'information des consommateurs relative à la date de durabilité minimale des produits</p> <p>La Métropole de Lyon dispose d'un cadre d'achat sur la lutte contre le gaspillage alimentaire depuis 2016 dans lequel sont initiées des interventions selon deux volets, lors d'événementiels et lors d'ateliers. De nombreuses animations locales ont ainsi été réalisées auprès du grand public. Ces animations ont eu lieu lors d'événements de quartiers, sur des marchés, dans des structures associatives, pendant le temps périscolaire. Elles sont à reproduire dans d'autres lieux dans le cadre du programme de réduction des déchets.</p> <p>Précédemment, plusieurs établissements scolaires du territoire ont initié des actions de lutte anti-gaspi (écoles, collèges, lycées).</p> <p>Enfin, l'année 2019 verra la construction de la cité internationale de la Gastronomie au Grand Hôtel Dieu de Lyon qui comprendra notamment un parcours du goût pédagogique et interactif.</p>	
Descriptif de l'action	Descriptif de l'action et sous actions	Calendrier
	Soutenir et participer à l'organisation d'actions locales de sensibilisation anti gaspi dans le cadre d'achat qui sera à renouveler. Pour cela, les animations locales sur les lieux de vie des Lyonnais (marchés alimentaires, fêtes de quartier, magasins ...) et les projets pédagogiques en milieu hors scolaire seront poursuivis. Des animations seront organisées lors de la journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire, grâce à la mobilisation des agents du Grand Lyon et des partenaires (associations). D'autres projets sont envisagés tels que des cours de cuisine « anti-gaspi » et des animations pendant la Semaine du Développement Durable et la Semaine de la Réduction des Déchets.	Dès 2019
	Concevoir et diffuser des outils de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire : promouvoir le guide anti gaspi proposé par la Métropole et le diffuser via différents canaux : les réseaux sociaux, les magasins partenaires, les médias des mairies et autres partenaires en lien avec le public. L' exposition en cours de création (3 panneaux, opérationnelle au dernier trimestre 2018) sera également utilisée afin de promouvoir les astuces anti-gaspi.	2019
	Intégrer un module relatif à la lutte contre le gaspillage alimentaire dans le parcours pédagogique envisagé dans la future cité internationale de la Gastronomie .	2019
	Inform er les Lyonnais sur les nouvelles formes de partage alimentaire (ex. : applications numériques de dons alimentaires entre l'ensemble des acteurs concernés : commerçants, particuliers, etc.).	Dès 2019
	Coordonner une expérimentation sur plusieurs sites avec des frigos partagés , pour allier solidarité et lutte anti-gaspi. Cette opération sera menée en partenariat avec des commerçants volontaires afin qu'ils gèrent l'approvisionnement et assurent la sécurité du frigo (cf. Action 4.3.). La Métropole facilitera l'achat de frigos de seconde main .	2021-2024
Autres démarches connexes	Plusieurs établissements scolaires du territoire ont initié des actions de lutte anti-gaspi (cantines et self). Projet de la Métropole sur la stratégie alimentaire et la Santé environnementale.	

AXE 4 : LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Action 4.1. Engager des actions de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire à destination du grand public par la promotion d'astuces anti-gaspi

Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Guide anti-gaspi, rubrique internet prévention, animations, médias des mairies, réseaux sociaux, exposition.	
Structure pilote	METROPOLE DE LYON	
Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser	Les associations de sensibilisation au gaspillage alimentaire : Récup et gamelles, Disco Soupe, FRAPNA, Le Chaînon manquant, le Bol, la boîte à partage, partage ton frigo CCI, CMA, enseignes de la grande distribution, autres acteurs privés (Phénix par exemple).	
Indicateurs	<u>Indicateurs de résultats :</u> Nombre d'animations de sensibilisation au «gaspillage alimentaire» réalisées localement et lors des événements nationaux (semaine de lutte contre le gaspillage alimentaire, semaine du goût). Nombre de projets pédagogiques « gaspillage alimentaire » dans les établissements publics (enseignement, centre de loisirs, crèches etc.). Quantités de déchets alimentaires évitées (suivi des résultats des caractérisations réalisées sur les ordures ménagères et assimilées). Sensibilité des Grand Lyonnais vis-à-vis du gaspillage alimentaire (suivi des résultats du baromètre).	
Moyens prévisionnels	Moyens humains	1,4 ETP en 2019 puis 1,7 ETP par an : 1 pilote global de l'axe 4 + temps consacrés dans le cadre des missions réalisées par différents agents de la Métropole de Lyon.
	Moyens financiers	Prestataires via cadre d'achat à renouveler. Conception des outils anti-gaspi et impression. Réimpression annuelle. Soutien des initiatives et expérimentations (regroupé avec les actions du 4.2).
Soutiens à mobiliser	ADEME, Ministère de l'agriculture (AAP Alim'Agri), REGION AuRa.	

AXE 4 : LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Action 4.2. Accompagner les restaurateurs et commerçants de proximité dans la lutte contre le gaspillage alimentaire

Gisement impacté	Déchets de cuisine, restes de repas et restes alimentaires produits par les restaurateurs et commerçants et qui se retrouvent dans les ordures ménagères et assimilés.	
Public(s) cible(s)	Les restaurateurs, les commerces d'alimentation de proximité.	
Objectif général	Sensibiliser les restaurateurs et les commerces alimentaires à mettre en oeuvre des actions permettant de réduire les pertes alimentaires (amélioration des pratiques de commande, stockage, préparation, don des invendus aux associations, promotion des produits proches de la date limite de consommation en fin de vie, mise en place de Gourmet bag ...). Contribuer à réduire de 50% le gaspillage alimentaire d'ici 2025.	
Objectif(s) quantifié(s)	200 restaurateurs engagés dans une opération de "gourmet bag" d'ici 2024. 200 commerçants mobilisés et ayant mis en place des actions de réduction d'ici 2024.	
Contexte	<p>Dans la restauration thématique et traditionnelle, le gaspillage alimentaire représente 140g/repas, ce qui pour un établissement qui sert environ 40 couverts par jour représente en fin d'année plus de 3 tonnes de denrées alimentaires gaspillées.</p> <p>Le Ministère de l'Agriculture de l'agroalimentaire et de la Forêt a créé la marque « Gourmet Bag » (équivalent français du « doggy bag » à l'américaine) pour participer à la limitation du gaspillage alimentaire en restauration commerciale et met à disposition de tout acteur souhaitant développer la pratique un ensemble de supports de communication.</p> <p>Une grande enquête nationale à destination des consommateurs a été lancée par le Ministère et révèle que 75% des personnes interrogées sont prêtes à utiliser le gourmet bag.</p> <p>La DRAAF de Rhône Alpes en partenariat avec l'UMIH (Union des métiers et des Industries de l'Hôtellerie) s'est lancé dans la promotion du Gourmet Bag en 2014 sur des restaurants de la ville de Lyon.</p> <p>Dans le cadre du Plan d'Education au Développement Durable, l'association Récup & Gamelles propose à des restaurateurs de la Métropole lyonnaise de se mobiliser dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, par l'intermédiaire d'un accompagnement adapté et personnalisé. La collaboration entre l'association et l'établissement consiste à trouver les meilleurs moyens d'actions pour réduire le gaspillage alimentaire, mieux gérer ses déchets, et proposer une cuisine de qualité. Par ailleurs l'association CIE (Conscience et Impact Ecologique) travaille également depuis 2016 sur ce volet auprès d'autres restaurateurs (dont le public concerne principalement les étudiants) dans une démarche plus globale intégrant la gestion des déchets et l'alimentation.</p>	
Descriptif de l'action	Descriptif de l'action et sous actions	Calendrier
	<p>Informers les fédérations et unions de commerçants / artisans sur la nécessité de réduire le gaspillage alimentaire pour envisager des actions en la matière auprès des acteurs de terrain. Pour ce faire des temps de rencontres collectives seront organisés par la Métropole (2 fois par an) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mobiliser les acteurs ; - organiser des rencontres collectives. 	2019-2024
	<p>Inciter les commerces alimentaires à améliorer la vente des produits en fin de vie, notamment par le soutien au recours à des solutions innovantes et expérimentations par des magasins volontaires.</p> <p>Soutenir le développement de dispositifs pour la collecte et la redistribution des invendus alimentaires des commerces alimentaires, en soutenant les acteurs du territoire pour l'acquisition des équipements nécessaires, le développement de lieux pour le stockage, la transformation, la redistribution des denrées alimentaires et en soutenant les outils innovants (applications Proxi Don, Too Good To Go, OptiMiam...).</p> <ul style="list-style-type: none"> - lancer un appel à projet pour trouver des commerces alimentaires voulant tester diverses solutions ; - accompagner l'expérimentation : outils de communication. 	2019-2024
	<p>Sensibiliser la restauration privée à mettre en place des bonnes pratiques pour lutter contre le gaspillage alimentaire dans la lignée des actions intégrées dans le cadre du PEDD et proposer le Gourmet bag. Pour cela, un travail sera mené avec les organisations professionnelles de la restauration privée (syndicats) afin d'enclencher des temps de travail individuel et collectif, et diffuser ces bonnes pratiques (stands d'informations, lettre aux adhérents, fiches bonnes pratiques, création d'un réseau d'ambassadeurs). Les étapes suivantes seront menées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - adapter les outils de communication relatifs à la promotion du Gourmet Bag ; - contacter les organisations professionnelles et les partenaires pour envisager les solutions d'accompagnement (incluant le volet technique et organisationnel) ; - proposer des réunions d'information et de diffusion des outils ouvertes à tous les adhérents. 	2019-2024 Début 2020 Mi 2020
	Généraliser les dispositifs de recupération-transformation-don des fruits et légumes et autres invendus en lien avec l'action 4.3.	2021

AXE 4 : LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Action 4.2. Accompagner les restaurateurs et commerçants de proximité dans la lutte contre le gaspillage alimentaire

Autres démarches connexes	Projet Stratégique agricole de développement rural (PSADER), Politique de Protection des Espaces Naturels Agricoles et Périurbains (PENAP), Projet Agro Environnemental et Climatique (PAEC), Stratégie alimentaire de la Métropole. En lien avec les fiches-actions 4.1. et 4.3.	
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Outils de communication divers. Soutien aux outils innovants et aux moyens logistiques pour la collecte, le stockage, la transformation et la redistribution des denrées alimentaires.	
Structure pilote	METROPOLE DE LYON	
Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser	Fédérations et unions de commerçants, CMA, DRAAF, Union des métiers et des Industries de l'Hôtellerie. Take Away, Banque alimentaire, Recup & Gamelles, Disco Soupe, La Fourmi, Ouilgreens, etc.	
Indicateurs	<u>Indicateurs de résultats :</u> Nombre de partenaires et relais mobilisés pour sensibiliser les commerces (restaurants, distributeurs, etc.). Nombre de structures ayant des activités de collecte-transformation-redistribution des invendus alimentaires. Nombre de restaurateurs engagés dans la démarche. Nombre de commerçants engagés dans la démarche.	
Moyens prévisionnels	Moyens humains	0,10 ETP en 2019 puis 0,17 ETP par an. 1 pilote global de l'axe 4 + temps consacrés dans le cadre des missions réalisées par différents agents de la Métropole de Lyon.
	Moyens financiers	Partenaires via le Plan d'Education au Développement Durable. Outils de communication. Soutien des initiatives et expérimentations (y compris via l'action 4.1 dans le cadre d'un appel à projet avec deux éditions).
Soutiens à mobiliser	ADEME, CMA, CCI, REGION, MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION, DRAAF.	

AXE 4 : LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Action 4.3. Renforcer la démarche de don alimentaire

Gisement impacté	Invendus alimentaires.	
Public(s) cible(s)	Forains et vendeurs de denrées alimentaires, commerces de proximité, personnes en situation de précarité.	
Objectif général	Promouvoir les formes de partage, reconditionnement et circulation des denrées alimentaires issus notamment des marchés alimentaires. Réduire le gaspillage des fins de marchés et permettre à des personnes en précarité alimentaire de se nourrir convenablement. Contribuer à réduire de 50% le gaspillage alimentaire d'ici 2025. Coordonner les différents acteurs (aide alimentaire, associations engagées, commerçants et producteurs-revendeurs-marchés).	
Objectif(s) quantifié(s)	20 marchés alimentaires engagés dans la démarche par an. 40 commerces de proximité engagés dans la démarche et utilisant la plateforme "Proxi don" d'ici 2024.	
Contexte	<p>Dans le prolongement du Pacte national sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, la loi 2016-138 du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire renforce la démarche du don alimentaire. Elle permet de généraliser les conventions entre les grandes surfaces et les associations pour donner les invendus à des associations agréées.</p> <p>Enfin, l'axe "mieux consommer" de la feuille de route Economie Circulaire du 23/04/2018 comporte aussi l'obligation aux opérateurs de la restauration collective et du secteur agroalimentaire de proposer des conventions de dons à des associations caritatives.</p> <p>Depuis 30 ans, la Banque Alimentaire du Rhône lutte contre le gaspillage alimentaire, via la collecte, le tri et la redistribution d'aliments consommables non commercialisables. Une plateforme numérique gratuite ProxiDon a été créée récemment et est en fonctionnement sur la Métropole de Lyon depuis le 1er janvier 2017. Cette plateforme internet permet aux commerces alimentaires de proximité de faire don de leurs surplus et de leurs invendus aux associations d'aide alimentaires situées aux alentours.</p> <p>La Métropole de Lyon compte 1 100 marchés alimentaires et forains sur son territoire qui pourraient pour certains faire l'objet d'une action relative au don alimentaire.</p> <p>Des ateliers et opérations récurrentes sont menés sur l'ensemble du territoire par diverses associations : glanage, bocalerie solidaire, ateliers anti gaspi, etc.</p>	
Descriptif de l'action	Descriptif de l'action et sous actions	Calendrier
	Généraliser les dispositifs de récupération-transformation-don des fruits et légumes et autres invendus sur les marchés alimentaires . La Métropole de Lyon pourra par exemple promouvoir et aider à l'organisation du don en vue de confectionner divers produits à partir de denrées alimentaires : soupes, confitures, jus.	2019-2020
	Dresser une liste des marchés et identifier ceux qui pourraient faire l'objet d'une opération de don alimentaire, en partenariat avec les communes.	Mi 2019
	<p>Mettre en place une démarche d'accompagnement sur 20 marchés chaque année :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire un état des lieux des denrées récupérables au cas par cas afin de dégager les principales tendances malgré une variabilité de paramètres (fréquentation, nombre de forains...); - inciter les vendeurs/primeurs présents sur les marchés à faire un tri entre tous les déchets présents pour mettre en valeur les produits à récupérer ; - influencer sur l'organisation globale des marchés en faveur du tri des déchets : il s'agit de montrer les bénéfices liés aux modifications de la prestation actuelle de nettoyage mobilisant des moyens humains, techniques et financiers ; - recenser les associations proches qui pourraient intervenir ou lancer un appel à projet pour mobiliser un ou plusieurs acteurs ; - faciliter aux forains les outils pour leur permettre le tri des déchets (caisses par flux, composteurs ; en parallèle organiser l'enlèvement de certains déchets (cagettes, cartons) dans une logique de réutilisation et démarrer l'opération. 	2020-2024
	S'associer aux centres d'hébergement d'urgence afin de redistribuer les denrées aux plus nécessiteux.	Début 2020
	Favoriser/promouvoir l'organisation d'évènements de type Disco Soupe afin de cuisiner de manière collective à partir de rebut dans un but de sensibilisation et/ou de redistribution.	Tous les ans à partir de 2020
	<p>Renforcer la démarche de don alimentaire des commerçants de proximité en créant une chaîne d'économie circulaire de quartier (ex : un boulanger qui se met en relation avec des associations qui récupèrent le pain pour envisager un repas partagé).</p> <p>Faire un recensement des commerces de proximité qui pourraient participer à l'action.</p> <p>Organiser des ateliers d'échanges afin de définir les modalités de mise en œuvre de cette action auprès des commerces de proximité ; et envisager un éventuel accompagnement.</p> <p>Communiquer afin de promouvoir les plateformes et applications de type ProxiDon, To Good To Go, OptiMiam, Mummyz, Pepino.</p>	2021-2024

AXE 4 : LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Action 4.3. Renforcer la démarche de don alimentaire

	<p>Coordonner une expérimentation sur plusieurs sites avec des frigos partagés, pour allier solidarité et lutte anti-gaspi. Cette opération sera menée en partenariat avec des commerçants volontaires qui y déposent les produits non consommés pour en faire profiter ceux qui en ont le plus besoin, et qui viennent directement se servir. Il s'agit de réduire le gaspillage alimentaire en proposant les produits à courte date limite de consommation ou non-désirés. Les étapes suivantes seront menées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancer un appel à projet pour trouver des commerçants volontaires ; - Faciliter la fourniture de frigos de seconde main ; - Communiquer sur le retour d'expérience afin de promouvoir cette opération. 	2021-2024
Autres démarches connexes	Etude de mise en place de la gestion des biodéchets et autres déchets sur les marchés forains, Stratégie alimentaire de la Métropole.	
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Argumentaire pour l'accompagnement des vendeurs. Valorisation des vendeurs et/ou commerçants qui participent à l'action : affiches, plaquette.	
Structure pilote	METROPOLE DE LYON - COMMUNES	
Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser	<p>DRAAF, banque alimentaire du Rhône, Restos du cœur, Secours populaire. FNE, CCI, CMA, Fédération nationale des marchés de France, association de commerçants ou de forains. ADPM (Association pour le Développement et la Promotion des Marchés). Disco Soupe Lyon, La Marmite urbaine, Les Gars'pilleurs, la Tente des glaneurs, Récup et Gamelles (Bocalerie solidaire), Happy Feel, Le Valdocco, Phénix, Boite à partage (frigos partagés), Oui!greens. Epiceries sociales et solidaires, GESRA. Placier des marchés.</p>	
Indicateurs	<p><u>Indicateurs de résultats :</u> Nombre de marchés forains alimentaires investis dans la démarche. Nombre de vendeurs participant à l'action. Nombre de commerces participant à l'action.</p>	
Moyens prévisionnels	Moyens humains	0,10 ETP en 2019 puis 0,15 ETP par an. 1 pilote global de l'axe 4 + temps consacrés dans le cadre des missions réalisées par différents agents de la Métropole de Lyon.
Soutiens à mobiliser	ADEME, REGION AuRa, DRAAF, CMA, CCI.	

**AXE 5 : ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITE DES BIODECHETS ET
REDUIRE LA PRODUCTION DE RESIDUS VEGETAUX**

Action 5.1. Promouvoir le compostage individuel

Gisement impacté	Biodéchets (préparation et restes de repas, épluchures, résidus de jardin) produits par les ménages.	
Public(s) cible(s)	Les ménages qui disposent d'un jardin particulier.	
Objectif général	Réduire et valoriser les restes alimentaires et les résidus de jardin des habitants en proposant des méthodes et techniques aux habitants du territoire afin d'encourager la gestion de proximité de leur bio-déchets. Faciliter la démarche en participant à l'acquisition du matériel.	
Objectif(s) quantifié(s)	<p>9 communes témoins (1000 composteurs).</p> <p>Tendre vers 40% de foyers effectuant du compostage dans les 9 communes témoins.</p> <p>Faciliter l'acquisition ou la construction de 13 000 composteurs et 100 lombricomposteurs d'ici 2024.</p> <p>Remobiliser le réseau de guides composteurs des communes : 2 ateliers d'échanges + 1 temps fort annuel.</p>	
Contexte	<p>Sur un plan réglementaire, la loi TECV mentionne la nécessité pour la collectivité territoriale de définir des solutions techniques de compostage de proximité avec un rythme de déploiement adapté à son territoire, afin de contribuer à ce que chaque producteur de déchets effectue un tri à la source des bio-déchets d'ici 2025.</p> <p>Le compostage domestique peut contribuer à cet objectif. Il constitue une des actions majeures permettant la réduction des déchets avec un potentiel de réduction de 20 à 70kg/hab/an. Entre 2005 et 2010, la Métropole de Lyon a accompagné le développement du compostage domestique et en a fait la promotion auprès des habitants des secteurs pavillonnaires via la diffusion d'un guide technique et l'octroi d'une subvention sur l'acquisition de composteurs.</p> <p>Un réseau de guides composteurs a été créé au sein des communes dès 2012 et 46 agents ont été formés afin de répondre aux questions des usagers.</p> <p>130 foyers se sont également impliqués dans la mise en place de lombricomposteurs dans le cadre du précédent PLPD.</p> <p>Enfin un guide et une vidéo réalisées par la Direction développement durable du Grand Lyon a permis de mettre en avant les interactions entre le compostage et le jardinage au naturel.</p>	
Descriptif de l'action	Descriptif de l'action et sous actions	Calendrier
	Définir les modalités les plus adaptées au contexte afin d'amener les habitants possédant un jardin à composter leurs bio-déchets.	Mi 2019
	Mener une action globale sur 9 communes témoins pendant 1 an (1 site par conférence territoriale des maires) afin de définir les contours de l'action et les modalités d'accompagnement et de partenariat à développer. Plusieurs thèmes seront à aborder et à tester et notamment :	2019-2020
	- choisir des communes témoins et recenser le taux d'équipement actuel, soit via enquête soit grâce à un éventuel fichier de distribution ;	Mi 2019
	- travailler avec les communes pour définir les modalités de leur participation aux opérations de financement de composteurs individuels et au lancement d'appels à projet locaux ;	2020
	- définir les modalités d'acquisition, d'organisation des mises à disposition, et de distribution des composteurs individuels ;	2020
	- définir les modalités de relance ou constitution d'un réseau de guide composteur en essayant les pratiques en ouvrant le réseau à d'autres acteurs tels que les gardiens d'immeubles, membres de conseils syndicaux en lien avec l'action 5.2. ;	Dès 2019
	- choisir les meilleurs outils de communication (adaptés à chaque cible et ludiques) pour inciter les initiatives citoyennes : mettre à jour le guide compostage individuel, prévoir des kakémonos pour prêts et expositions pour les communes ou autres acteurs de type associatifs ;	Dès 2019
	- animer le réseau d'usagers-composteurs avec l'organisation de visites de sites ou temps d'échanges (2 ateliers par an + 1 temps fort) ;	2ème semestre 2019
	- promouvoir le vermicompostage individuel en appartement permettant d'affecter la valorisation des bio-déchets à certains espaces (locaux-poubelle, cave...).	2020
	Redéfinir, après ce test, les contours de cette action , notamment les modalités de financement et de distribution des composteurs individuels. L'objectif est de faciliter l'acquisition ou la construction de 12 000 composteurs et 100 lombricomposteurs d'ici 2024.	Décision : 2021 Poursuite 2022-2024
	Poursuivre la communication sur le compostage tout au long du test en ciblant les grands événements (Rendez-vous aux jardins, semaine du compostage, SERD, Semaine du Développement Durable ...) (cf. action 5.2.) mais également d'autres événements ne couvrant pas forcément le champ de l'environnement.	2020

**AXE 5 : ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITE DES BIODECHETS ET
REDUIRE LA PRODUCTION DE RESIDUS VEGETAUX**

Action 5.1. Promouvoir le compostage individuel

	Fournir en parallèle une liste d'adresses proposant la vente de composteurs (jardineries, magasins de bricolage, etc.) ainsi que les formateurs habilités à informer les usagers sur les pratiques de compostage. La liste des vendeurs / fabricants et formateurs sera autoreseignée puisque ceux-ci pourront s'autoinscrire sur la carte interactive de la Métropole (cf. action 2.2.). Cette liste pourrait inclure une fiche pratique pour fabriquer un composteur (en palette par exemple) afin que les usagers puissent composter sans l'aide de la Métropole ou des communes membres.	Dès 2020
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Enquête compostage mise en ligne afin d'identifier le nombre de foyers qui compostent dans chaque commune témoin au démarrage de l'action, réactualisation du guide compostage, animations scolaires. Lancement d'un appel d'offres pour la fourniture du matériel (composteur - bioseaux) en lien avec action 5.2.	
Structure pilote	METROPOLE DE LYON, COMMUNES	
Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser	Communes et Conférences territoriales des maires. Associations diverses dont celles conventionnées pour les animations scolaires.	
Indicateurs	<u>Indicateurs de résultats :</u> Nombre de composteurs et de lombricomposteurs distribués. Quantités de biodéchets détournés. Nombre de formations dispensées et nombre de personnes formées. Nombre d'ateliers d'échanges annuels organisés et nombre de participants.	
Moyens prévisionnels	Moyens humains	0,05 ETP en 2019 puis 0,25 ETP par an. 1 pilote global de l'axe 5 + temps consacrés dans le cadre des missions réalisées par différents agents de la Métropole de Lyon dont 3 techniciens maîtres composteurs en charge du suivi des projets sur le périmètre des subdivisions de collecte (à créer).
	Moyens financiers	Achat de composteurs individuels + bioseaux pour les 9 sites témoins (1000 composteurs). Guides + affiches pour les sites témoins. Animations et formation pour les sites témoins. Animation du réseau de compostage : 6 sessions par an entre 2020 et 2024. Facilitation de l'achat de 12 000 composteurs et 100 vermicomposteurs d'ici à 2024. Formation reste du territoire. Réédition des outils de communication pour le reste du territoire.
Soutiens à mobiliser	ADEME, REGION AuRa.	

**AXE 5 : ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITE DES BIODECHETS ET
REDUIRE LA PRODUCTION DE RESIDUS VEGETAUX**

**Action 5.2. Mettre en place des sites de compostage partagés
et/ou favoriser leur installation**

Gisement impacté	Biodéchets (préparation et restes de repas, résidus de jardin).	
Public(s) cible(s)	Tous les ménages en habitat collectif et/ou individuel privilégiant le compostage partagé. Les usagers de jardins partagés. Les établissements publics.	
Objectif général	Intensifier la mise en place de sites de composteurs partagés y compris par la technique du lombricompostage afin de permettre l'accès à tous types d'usagers et agir à la source afin de séparer les biodéchets des autres déchets résiduels.	
Objectif(s) quantifié(s)	Favoriser l'implantation de 620 projets sur la durée du PLPMA (70 en 2019, 110 sur la période 2020-2024). Détourner près de 4 tonnes de déchets par site chaque année. Assurer au minimum un suivi par an de chaque site la 1ère année d'installation. Remobiliser le réseau de guides composteurs des communes et créer un réseau d'usagers : 2 ateliers d'échanges + 1 temps fort annuel.	
Contexte	<p>Sur un plan réglementaire, la loi TECV mentionne la nécessité pour la collectivité territoriale de définir des solutions techniques de compostage de proximité avec un rythme de déploiement adapté à son territoire, afin de contribuer à ce que chaque producteur de déchets effectue un tri à la source des bio-déchets d'ici 2025. Le composteur partagé peut contribuer à l'atteinte de cet objectif.</p> <p>Entre 2005-2010, la Métropole de Lyon a accompagné le développement du compostage domestique, puis dans le cadre de son PLPD 2010-2016 a intensifié son action en l'orientant vers le compostage partagé. Des conventions de partenariat ont été signées avec l'association les Compostiers afin de développer les sites de compostage partagés en pied d'immeubles et dans les quartiers, mettre en place un réseau autour du lombricompostage et former des guides composteurs dans les 59 communes de la Métropole.</p> <p>Par ailleurs, un marché public a été passé avec l'association Trièves-Compostage afin de développer des sites de compostage au sein des cantines scolaires et effectuer de la sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire.</p> <p>Depuis 2016, la Métropole suite à appel d'offre dispose d'un marché public de partenariat avec l'entreprise Pistyles et l'association Trièves Compostage, s'agissant de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et Rhône Insertion Environnement pour le matériel (bacs et accessoires). Ce marché arrive à échéance en 2020.</p> <p>A date du 30 juin 2018, 153 sites collectifs financés par la Métropole de Lyon sont en place et fonctionnent sur le territoire : 123 en pied d'immeuble et en quartier et 30 en établissement scolaire. Par ailleurs, plus de 30 habitants référents de site ont été formés sur les bonnes pratiques de compostage depuis 2017.</p>	
Descriptif de l'action	Descriptif de l'action et sous actions	
	Calendrier	
	Compléter l' inventaire des sites et faire un bilan de leur fonctionnement notamment les sites installés avant 2012.	Dès 2019
	Favoriser le compostage partagé : en pied d'immeuble, dans les cantines scolaires ou cuisines centrales, dans les collèges, dans les autres établissements publics, dans les jardins partagés. Pour ce faire plusieurs étapes sont à réaliser dans la continuité du cadre d'achat existant à renouveler :	2019-2024
	- Réfléchir en amont aux propositions et type de lieux propices pour un espace de compostage avec les parties prenantes dans la conception/construction des lieux dans le cadre de la délivrance des permis de construire ;	
	- Identifier les sites disponibles (foncier en friche par exemple) pour mettre en place des sites de compostage partagé ;	
	- Faire un diagnostic précis des sites et valider leur faisabilité . Sélectionner les projets lors des comités de sélection qui se tiennent 2 à 3 fois par an et s'assurer du respect des prérequis pour les sites de quartiers ou en pied d'immeubles (nombre de foyers engagés dans le projet, nombre de référents volontaires, degré d'autonomie en matière sèche, espace vert disponible, projet associé, jardin par exemple...) ou dans les établissements scolaires (engagement de l'école, pertinence du projet, implication de la commune, priorisation géographique) ;	
	- Planifier leur installation en tenant compte de la problématique d'approvisionnement en broyat ou matière sèche et signer les conventions de partenariat ;	
- Identifier les différentes possibilités d'accompagnement (régie, association) et trancher ;		
- Identifier deux référents a minima au sein de chaque site et les former ;		
- Assurer un suivi régulier des sites (au moins 1x/an) et ce la première année d'installation, puis passer le relais aux usagers en mettant en place une permanence tournante sur chaque site et en créant un réseau d'usagers tel qu'indiqué ci-dessous.		
Définir les modalités de relance ou constitution d'un réseau de guide composteur en essayant les pratiques en ouvrant le réseau à d'autres acteurs tels que les gardiens d'immeubles, membres de conseils syndicaux en lien avec l'action 5.1.	Dès 2019	
Encourager la mise en place des sites de compostage collectif « citoyens » dans l'ensemble des structures publiques comme outil de prévention et de réduction des déchets avec une visée pédagogique (agents et habitants).	A partir de 2020	

**AXE 5 : ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITE DES BIODECHETS ET
REDUIRE LA PRODUCTION DE RESIDUS VEGETAUX**

**Action 5.2. Mettre en place des sites de compostage partagés
et/ou favoriser leur installation**

Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Encourager la mise en place de site de vermicompostage collectif pour des projets associant un groupe d'acteurs sur un site ne comportant pas d'espace en pleine terre.	A partir de 2019
	Organiser des visites de sites ou temps d'échanges (lors de la semaine du compostage partagé par exemple).	A partir de 2020
	Intégrer la mise à jour des outils de communication adaptés à chaque cible et ludiques pour inciter les initiatives citoyennes : mettre à jour le guide compostage partagé et aussi en direction des scolaires, prévoir des kakémonos pour prêts et expositions pour les communes ou autres acteurs de type associatifs.	Dès 2019
	Poursuivre l'action de communication sur le compostage en ciblant les grands événements (semaine du compostage, SERD, Semaine du Développement Durable, Rendez-vous aux jardins ...) (cf. action 5.1.).	2019-2024
	Réaliser une cartographie des sites existants et promouvoir leur utilisation. Cette cartographie intégrera également les informations spécifiques à chaque site.	Dès 2019
	Favoriser le déploiement de projets de compostage collectif sans le concours de la Métropole via le cadre d'achat (liste des adresses de fournisseurs de composteurs, acteurs du territoire pouvant accompagner les porteurs de projet...) en lien avec l'action 5.1.	A partir de 2022
	Réactualisation du guide compostage, animations scolaires, kit pédagogique. Cartographie des sites (interne ou AMO). Lancement d'un appel d'offres pour la fourniture du matériel (composteur - bio-seaux-mélangeur) en lien avec l'action 5.1. Supports de formation des référents.	
Structure pilote	METROPOLE DE LYON	
Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser	Communes et associations et conseils de quartier, les territoires de la Métropole. Bailleurs et offices HLM. Ecoles et établissements publics. Associations ou entreprises (Pistyles, Trièves compostage), maîtres composteurs (référents dans les communes) et associations qui interviennent dans les animations scolaires, etc. CFPH Centre de Formation et de Promotion Horticole de Lyon-Ecully qui dispose notamment d'un lieu de démonstration de compostage et travaille beaucoup sur les biodéchets.	
Indicateurs	Indicateurs de résultats : Nombre de composteurs collectifs ou partagés installés par an. Nombre de guides - référents composteurs formés. Nombre d'ateliers d'échanges annuels organisés et nombre de participants. Tonnages évités grâce au site de compostage partage mis en place. Nombre d'emplois locaux affectés à la thématique.	
Moyens financiers	Achat de composteurs (4 bacs par site) et matériel associé (bio-seaux, outils de communication). Formation. Suivi de la mise en œuvre par AMO. Organisation et animation réseaux de référents.	
Soutiens à mobiliser	ADEME, REGION AuRa.	

**AXE 5 : ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITE DES BIODECHETS ET
REDUIRE LA PRODUCTION DE RESIDUS VEGETAUX**

Action 5.3. Favoriser la création d'un service global de broyage et de récupération du broyat

Gisement impacté	Résidus de jardinage produits par les ménages et/ ou les services espaces verts des communes.	
Public(s) cible(s)	Ménages disposant d'un jardin, services espaces verts des communes, entreprises d'espaces verts.	
Objectif général	Valoriser les végétaux sur leur lieu de production et faciliter le compostage grâce à la mise à disposition du broyat pour les habitants ou les sites de compostage collectif, partagé ou pédagogique. Réduire les apports de déchets verts en déchèterie.	
Objectif(s) quantifié(s)	Accompagner les communes volontaires dans le test d'opérations de broyage (objectif 1 par territoire soit 9 tests). Mettre en place un partenariat entre un site de compostage collectif et une opération de broyage.	
Contexte	<p>Avec près de 32 000 tonnes de déchets verts collectés en déchèterie, ce produit représente 31% des apports et 23 kg/hab/an. Même si ce chiffre est au global en dessous des moyennes régionales et départementales, sur certaines communes moins urbanisées, la gestion des déchets verts peut vite devenir problématique et risquer de saturer les déchèteries, notamment au printemps et en automne, périodes de tonte de la pelouse, de taille des plantes ou encore de débroussaillage.</p> <p>Dans les communes du nord et de l'ouest de la Métropole, 9 points de collectes sont mis en place afin de désengorger les déchèteries du secteur, aujourd'hui saturées.</p> <p>Les petits et gros branchages constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes. La tonte mulching quant à elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.</p> <p>Par ailleurs, les composteurs partagés (cf. action 5.2) ou les composteurs des particuliers (cf. action 5.1.) manquent parfois de structurant de type broyat permettant de réaliser un compost de qualité.</p> <p>La commune de Saint Priest a testé à son initiative une opération de broyage consistant à proposer à ses habitants le broyage de leurs végétaux sur une place en centre-ville, avec récupération du broyat. D'autres communes s'engagent aussi sur cette thématique de broyage des résidus végétaux comme Dardilly.</p>	
Descriptif de l'action	Descriptif de l'action et sous actions	
	<p>Lancer, dans un premier temps, une étude de faisabilité technique et juridique afin de faire un état des opérations existantes, définir les modalités de création d'un nouveau service global relatif au broyage des déchets verts et à la récupération de broyat (service public et offre privée). Cette étude visera également à définir les modalités de mise en relation des professionnels (paysagistes, élagueurs) et des utilisateurs (habitants) afin de les appuyer ou les faciliter.</p>	2019
	<p>L'étude devra notamment mettre en avant les modalités d'accompagnement des communes volontaires dans la réalisation de tests de broyage hors déchèterie. Plusieurs solutions pourront être proposées et étudiées et notamment les modalités de création de points de rassemblement et de proximité des déchets verts avec un broyage sur place et une récupération du produit obtenu en faveur des habitants. Se poseront les questions relatives à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'acquisition du dispositif de broyage et sa mutualisation et partage entre les communes ; - l'organisation du service : sous la responsabilité d'une structure ayant du personnel formé à la gestion du broyeur (services espaces verts des communes, bailleurs, maison des jeunes et de la culture, etc.) ; - la destination du broyat non récupéré ; - l'adaptation des contrats des entreprises d'espaces verts. <p>Etudier la possibilité d'accompagnement d'un broyeur mutualisé par des particuliers, en précisant les enjeux de sécurité et les responsabilités mises en jeu.</p>	2019-2020
	<p>Réaliser un test sur 9 communes volontaires sur le territoire de la Métropole sur la période 2nde semestre 2019 (4 communes) - 1^{er} semestre 2020 (5 autres communes) et en tirer les enseignements.</p>	
	<p>Statuer alors sur les opérations que la Métropole souhaite initier et/ou accompagner et expérimenter des opérations sur des communes volontaires afin de proposer à terme une ou plusieurs solutions de broyage pour les particuliers. Un appel à projet sera alors lancé. Deux pistes a minima pourraient être effectives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier 15 sites de broyage sur le territoire de la Métropole, avec 8 sessions par site par an calées sur les périodes de production des déchets verts (printemps et automne) soit 120 sessions au total. - Soutenir l'achat de broyeur partagé entre plusieurs familles (deux familles a minima). 	2020-2024

**AXE 5 : ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITE DES BIODECHETS ET
REDUIRE LA PRODUCTION DE RESIDUS VEGETAUX**

Action 5.3. Favoriser la création d'un service global de broyage et de récupération du broyat

	<p>Expérimenter la mise en relation des sociétés en charge de l'élagage et de gestion des espaces verts ou les services espaces verts des communes, avec les gérants de composteurs partagés pour la fourniture de broyat en vue de concourir à l'autonomisation des sites de compostage partagé.</p> <p>A noter que le broyat ne peut uniquement relever des essences des déchets verts de type tuyas, cyprès, laurier-tige compte tenu de leurs acidité. Ponctuellement, les déchets verts des sapins pourraient alimenter les composteurs collectifs en tant qu'apport de broyat.</p>	2020-2024
	<p>Faciliter la mise en relation d'entités ou de particuliers avec des producteurs de broyat (menuiseries, paysagistes, luthiers, etc.) en proposant une cartographie de ces acteurs et en donnant leurs coordonnées, voire la quantité et la périodicité du broyat produit afin de faciliter cette mise en relation.</p>	2022
	<p>Travailler en interne à la Métropole de Lyon à cette mise en relation dans ses propres marchés notamment lors de la passation des marchés de voirie par exemple.</p>	2023
<p>Autres démarches connexes</p>	<p>Plan oxygène sur la qualité de l'air.</p>	
<p>Outils/matériel à mobiliser ou à créer</p>	<p>Etude de faisabilité. Achat ou location d'un broyeur mutualisé. Lancement d'un appel à projets pour accompagner les communes volontaires. Outils de communication et cartographie.</p>	
<p>Structure pilote</p>	<p>METROPOLE DE LYON - COMMUNES</p>	
<p>Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser</p>	<p>Services espaces verts des communes, subdivisions de nettoyage, entreprises d'espaces verts. Divers acteurs de gestion des espaces verts : élagueurs, pépiniéristes, opérateurs. CNATP : les artisans du paysage et des travaux publics. Fédération Nationale des Métiers de la Jardinerie.</p>	
<p>Indicateurs</p>	<p><u>Indicateurs de résultats :</u> Nombre de communes volontaires ayant testé du broyage hors déchèterie. Nombre de familles accompagnées sur le broyage partagé. Nombre de participants aux opérations de broyage (sur les 9 communes-test et au-delà selon les résultats). Tonnages de déchets végétaux détournés (sur les 9 communes-test et au-delà selon les résultats).</p>	
<p>Moyens prévisionnels</p>	<p>Moyens humains</p>	<p>0,05 ETP en 2019 puis 0,10 ETP par an. 1 pilote global de l'axe 5 + temps consacrés dans le cadre des missions réalisées par différents agents de la Métropole de Lyon.</p> <p>Moyens financiers</p> <p>Etude de faisabilité. Location d'un broyeur à végétaux pour test : 1 jour de test par commune. Outils de communication. Accompagnement du test par une entreprise spécialisée en espace vert pour les opérations de broyage : 5 jours/ commune. Organisation de sessions de broyage après le test. Accompagnement au broyage partagé entre particuliers. Cartographie des établissements disposant de broyat.</p>
<p>Soutiens à mobiliser</p>	<p>ADEME, REGION AuRa, CNATP.</p>	

**AXE 5 : ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITE DES BIODECHETS ET
REDUIRE LA PRODUCTION DE RESIDUS VEGETAUX**

**Action 5.4. Généraliser la gestion différenciée des espaces verts
et promouvoir l'éco-jardinage**

Gisement impacté	Résidus issus des espaces verts et des jardins.	
Public(s) cible(s)	Ménages qui disposent d'un jardin, créateurs d'espaces verts, paysagistes, services espaces verts des communes ou d'établissements publics.	
Objectif général	Détourner les flux de déchets verts et ainsi réduire leur part dans les déchets non recyclables. Diminuer les pollutions liées à l'utilisation des produits phytosanitaires. Promouvoir le compostage et l'utilisation de produits naturels comme alternative aux pesticides.	
Objectif(s) quantifié(s)	1 site vitrine. 20 paysagistes et créateurs d'espaces verts sensibilisés et qui s'engagent à promouvoir les bonnes pratiques. Participation à 1 évènement annuel lié à la promotion du jardinage raisonné. 2 modules de formation par an pour les habitants.	
Contexte	<p>Sur un plan réglementaire, le brûlage à l'air libre des déchets verts (tout comme les autres déchets ménagers) est interdit (article 84 du règlement sanitaire départemental, article 2 de l'arrêté préfectoral du Rhône du 20 décembre 2013) et peut être sanctionné, en raison notamment de la pollution générée par cette pratique et donc des effets néfastes sur la santé et l'environnement. Des plans de protection de l'atmosphère sont élaborés afin de réduire les émissions de polluants atmosphériques et de respecter les normes intégrées à l'article R. 221-1 du code de l'environnement.</p> <p>Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2017, les collectivités territoriales, les établissements publics et l'Etat ne peuvent plus utiliser ou faire utiliser des pesticides pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouverts au public et relevant de leur domaine public ou privé conformément à la loi du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national. Un renforcement a été opéré grâce à la loi TECV. Les particuliers aussi sont concernés par cette loi puisque la vente en libre-service est également interdite.</p> <p>Des solutions alternatives adaptées existent, plus respectueuses de l'environnement, sont alors à privilégier et notamment la valorisation sur place des déchets verts.</p> <p>Depuis 10 ans, de nombreuses communes de la Métropole de Lyon n'utilisent plus les pesticides (fongicides, insecticides, herbicides) pour gérer les parcs et jardins. La Métropole de Lyon quant à elle appliquait déjà le zéro pesticide dans ses parcs, jardins et sur les sols imperméables comme les aires de jeux, près des écoles, des crèches et des points d'eau.</p> <p>Depuis le 1er janvier 2017, toutes les collectivités sont tenues de désherber leurs espaces publics autrement qu'avec des produits chimiques. La loi impose la non-utilisation de produits chimiques à tous les sols, qu'ils soient perméables ou imperméables.</p> <p>Dans le cadre de la sensibilisation des habitants du territoire à une pratique qui deviendra également obligatoire pour chaque citoyen à partir du 1er janvier 2019, la Métropole de Lyon a lancé une vaste campagne de communication autour d'un slogan : <i>"Quand la végétation va bien, c'est que la vie revient !"</i>.</p> <p>Par ailleurs la Métropole de Lyon a compilé toutes les astuces et bonnes pratiques dans un "guide de l'éco jardinage" téléchargeable sur son site internet.</p>	
Descriptif de l'action	Descriptif de l'action et sous actions	Calendrier
	Renforcer la gestion différenciée des espaces verts des collectivités (ex : fleurs sur les plates-bandes des espaces verts, paillage, espèces non invasives, plantes couvre-sol) afin de limiter la production de déchets verts.	2020
	Créer un partenariat avec le Centre de Ressources de Botanique Appliquée afin d' identifier les espèces adaptées au climat et contexte local et orienter les collectivités et particuliers vers celles-ci.	2020
	Sensibiliser les paysagistes et créateurs d'espaces verts, les grandes surfaces de jardinage voire fleuristes sur l'orientation des choix des particuliers vers des espèces plus résistantes et moins productrices de déchets verts.	2020
	Construire/Perfectionner des modules de formation (dans le cadre du Plan Education au développement durable de la Métropole par exemple) en incluant un volet sensibilisation aux économies réalisées grâce aux espèces à croissance lente.	2020-2021
	Relayer les formations pour la gestion des espaces verts pour les non professionnels des espaces verts : CNFPT pour les agents des collectivités, FAFSEA pour les salariés, VIVEA pour les chefs d'entreprise.	2021
	Promouvoir auprès des particuliers les bonnes pratiques de réutilisation et d'usage en proximité des déchets verts : éco-jardinage, compostage, broyage et non brûlage, choisir des espèces moins productrices de déchets verts et ce via la mise à jour du guide départemental 69 sur les haies champêtres.	2020-2024
Sensibiliser les acteurs sur le " réemploi " des sapins : replantation, remise en terre. Pour cela, la communication porterait sur le choix d'acheter des sapins en pot.	2019-2024	

**AXE 5 : ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITE DES BIODECHETS ET
REDUIRE LA PRODUCTION DE RESIDUS VEGETAUX**

**Action 5.4. Généraliser la gestion différenciée des espaces verts
et promouvoir l'éco-jardinage**

	Favoriser la création de jardins partagés pour développer des sites de réutilisation du compost mûr pour les urbains en lien avec l'action 5.2.	2020-2024
	Créer un site vitrine (visitable) pour la bonne gestion des espaces verts soit dans le cadre de l'action 1.4. "école ou collège exemplaire", soit sur un autre site à définir (jardin partagé ou co-propriété) pour donner envie à d'autres de reproduire la démarche. Pour ce faire la Métropole lancera un appel à projet afin de retenir un site aménageable et visitable.	2021
Autres démarches connexes	Projet Métropole sur la Santé environnementale.	
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Module de formation, kit eco-jardinage, organisation d'évènements, communication en déchèterie. Accompagnement à la création d'un site vitrine : achat matériel et communication. Mise à jour du guide du département 69 sur les haies champêtres.	
Structure pilote	METROPOLE DE LYON	
Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser	Services espaces verts des communes, entreprises d'espaces verts, paysagistes, grandes surfaces de jardinage voire fleuristes. CNATP : les artisans du paysage et des travaux publics. Fédération Nationale des Métiers de la Jardinerie (plutôt revendeurs de matériel). Acteurs favorisant les jardins partagés (ex : le Passe Jardins). CRBA - Centre de Ressources de Botanique Appliquée.	
Indicateurs	<u>Indicateurs de résultats :</u> Nombre de formations dispensées. Nombre de paysagistes ou autres acteurs sensibilisés et qui s'engagent à promouvoir les bonnes pratiques. A plus long terme : nombre de visiteurs/an sur le site vitrine de la Métropole.	
Moyens prévisionnels	Moyens humains	0,20 ETP en 2019 puis 0,25 ETP par an. 1 pilote global de l'axe 5 + temps consacrés dans le cadre des missions réalisées par différents agents de la Métropole de Lyon.
	Moyens financiers	Conception et impression de la mise à jour du guide (cadre d'achat de communication) Organisation de l'évènement annuel. Création du module de formation. Formations par une association conventionnée ou autre acteur. Accompagnement dans la mise en place du site vitrine : matériel + communication.
Soutiens à mobiliser	ADEME, REGION AuRa, CNATP.	

AXE 6 : DONNER UNE SECONDE VIE AUX PRODUITS DESTINES A L'ABANDON

Action 6.1. Promouvoir et encourager le don en alternative à l'abandon

Gisement impacté	Divers objets, livres, électroménager, meubles, vaisselle, décoration, outils de bricolage, de jardinage, accessoires divers, vêtements, textiles, chaussures.	
Public(s) cible(s)	Acteurs en possession de biens en bon état qui souhaitent s'en séparer : ménages, entreprises, agents de collectivités,...	
Objectif général	Prolonger la durée d'usage des produits. Permettre aux usagers de donner plutôt que de jeter.	
Objectif(s) quantifié(s)	Favoriser ou encourager le déploiement d'espaces de dons sur le territoire en implantant notamment 5 donneries supplémentaires d'ici à 2024 mais aussi en facilitant la création et la valorisation d'autres espaces.	
Contexte	<p>Dans le cadre de son précédent Programme local de prévention des déchets, la Métropole a réalisé la promotion du réemploi et de la réparation en implantant notamment au sein des déchèteries des "donneries". Ces 12 équipements actuellement en place ont pour vocation de collecter et de stocker temporairement les objets pouvant être réutilisés ou valorisés par des associations et des entreprises relevant de l'économie sociale et solidaire.</p> <p>Par ailleurs, dans le cadre de son volet « exemplaire », la Métropole de Lyon en partenariat avec les associations « Le Relais » et « Notre-Dame des Sans abris » a organisé pendant les SERD 2012 et 2013 un événement autour du réemploi : « Donnez une seconde vie à vos vêtements ». Il s'agissait d'une collecte du Relais de vieux vêtements émanant d'agents de la Métropole de Lyon.</p> <p>La collecte des vêtements et chaussures est également en place sur le territoire avec 520 silos répartis et collectés par diverses associations (Le relais, Humana, etc.). Ces bornes ont permis de collecter plus de 4 000 tonnes de textiles usagés en 2016 soit près de 3 kg/hab/an. Cependant, il reste encore près de 8kg/hab/an de ce matériau dans les ordures ménagères résiduelles (sur la base du MODECOM Grand Lyon 2012).</p> <p>D'autres acteurs ont œuvré dans cette thématique avec par exemple la mise en place de zone de gratuité ou d'espaces de don via des boîtes à partage, ou la création d'un réseau d'échange entre voisins (Smiile par exemple).</p>	
Descriptif de l'action	Descriptif de l'action et sous actions	Calendrier
	Augmenter le nombre de donneries sur le territoire au sein (ou en marge) des déchèteries en implantant 5 nouvelles donneries sur le territoire d'ici 2024, tout en poursuivant le fonctionnement des donneries existantes.	2019-2024
	Implanter localement des antennes aux donneries de proximité (ex : près des commerçants, des artisans) pour mieux mailler le territoire et accompagner le déploiement de donneries éphémères .	2021-2024
	Intégrer des espaces dons dans les futures déchèteries mobiles et compléter le dispositif en proposant aux usagers des espaces de dons éphémères .	2019-2024
	Identifier des lieux et/ou des acteurs susceptibles d'accueillir des dons et les soutenir dans la sauvegarde de leur activité en influant sur les aspects matériels : mise à disposition de locaux, appels à manifestation d'intérêt, intégration des lieux de dons dans les cahiers des charges des aménageurs, etc.	2020
	Promouvoir les plateformes numériques existantes de revente de matériel d'occasion ou de don telles que donnons.org, toutdonner.com, agora store, le bon coin, etc.	2019-2024
	Centraliser l'information et faire connaître ces lieux ou ces plateformes par une communication ciblée et des animations lors d'événements locaux, sur des lieux de consommation et de passage ainsi que dans les comités d'entreprise (lien avec l'action 6.2).	2019-2024
	Développer ces dispositifs par l'animation d'un réseau de référents et des expérimentations : donneries éphémères, espaces dons dans les déchèteries mobiles et boîtes à partage.	2019-2024
	Favoriser les boîtes à partage , dans les structures de type écoles, communes, administrations, établissements de santé etc. (lien avec l'action 6.2).	2019-2024
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Volet matériel (créer une déchèterie/donnerie pédagogique et/ou des espaces pédagogiques dans les déchèteries), numérique (cartographie) et communication (information des usagers).	
Structure pilote	METROPOLE DE LYON	
Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser	Les divers acteurs tels que : Foyer Notre Dame des Sans Abris, Emmaüs Lyon, Rhône Emploi et Développement, La Clavette, Espaces vêtements du Cœur, Envie Rhône, Estime, Fondation Armée du Salut, Boîte à partage, Vita, etc. CMA, CCI, Eco-Mobilier, Eco-Systèmes, DIRECCTE. Bailleurs, communes.	
Indicateurs	Indicateurs de résultats : Nombre d'espaces de dons présents sur le territoire.	

AXE 6 : DONNER UNE SECONDE VIE AUX PRODUITS DESTINES A L'ABANDON

Action 6.1. Promouvoir et encourager le don en alternative à l'abandon

	Suivi de l'évolution de comportement via l'enquête : % d'usagers déclarant donner plutôt que jeter. Nombre d'emplois locaux affectés à la thématique.	
Moyens prévisionnels	Moyens humains	0,65 ETP en 2019 puis 0,90 ETP par an. 1 pilote global de l'axe 6 + temps consacrés dans le cadre des missions réalisées par différents agents de la Métropole de Lyon.
	Moyens financiers	Outils de communication ciblés. Mise en place des 5 nouvelles donneries. Transport des dons (non intégration de la partie gestion). Animations du réseau de référents. Soutien aux divers acteurs (notamment locaux, expérimentations,...) via appel à projet/manifestation.
Soutiens à mobiliser	ADEME, CMA, CCI, REGION AuRa.	

AXE 6 : DONNER UNE SECONDE VIE AUX PRODUITS DESTINES A L'ABANDON

Action 6.2. Promouvoir la réparation, le troc et la consommation responsable

Gisement impacté	Divers objets, livres, électroménager, meubles, vaisselle, décoration, outils de bricolage, de jardinage, accessoires divers, vêtements, textiles, chaussures.	
Public(s) cible(s)	Grand public.	
Objectif général	Sensibiliser les citoyens aux enjeux du réemploi et de la réparation et les informer sur les acteurs existants et leurs activités. Faciliter le passage à l'acte de réemployer, réparer ou réutiliser au lieu d'acheter neuf.	
Objectif(s) quantifié(s)	Favoriser la mise en place d'un lieu d'échange et de réparation par commune et arrondissement soit 80 lieux au total. Organiser 50 ateliers par an sur cette thématique.	
Contexte	La loi de transition énergétique pour la croissance verte fixe pour objectif de développer le réemploi et d'augmenter la quantité de déchets préparés en vue de leur réutilisation, notamment les équipements électriques et électroniques, les textiles et les meubles.	
	La feuille de route Economie Circulaire du 23/04/2018 prévoit notamment qu'à partir du 1er janvier 2020 soient affichées de manière obligatoire pour les équipements électriques et électroniques (électroménagers, matériels de bricolage) une information simple sur leur réparabilité. Par ailleurs, dans ce volet "mieux consommer", il s'agit aussi de renforcer l'offre des acteurs du réemploi, de la réparation et de l'économie de la fonctionnalité "pour faciliter le recours par un particulier à leurs services plutôt que de jeter un bien et d'en racheter un nouveau, tout en amplifiant la place de l'économie sociale et solidaire au sein de ces activités".	
	En plus des donneries mises en place par la Métropole (cf. Action 6.1.), plusieurs actions ont été initiées sur le territoire par divers acteurs locaux : implantation de Repairs Café, mise en place d'un espace créateur de solidarité (Bricothèque), dépannage et rénovation d'appareils électroménagers, ateliers de réparation de vélos, fabrication d'objets à partir de matériaux de récupération,.... Par ailleurs, dans le cadre du Plan d'éducation au développement durable, un soutien est apporté à des interventions sur la co-réparation et à la pédagogie associée à la thématique. Par ailleurs la CMA a initié le label "Répar'acteurs" qui regroupe sur le territoire 700 artisans des métiers de la réparation (cordonnier, bijoutier, réparateur d'ordinateurs, etc.).	
Descriptif de l'action	Descriptif de l'action et sous actions	Calendrier
	Recenser les lieux, événements et dispositifs existants pour acheter d'occasion, récupérer des produits et du matériel, fabriquer soi-même afin de développer une forte dynamique autour de la deuxième vie des déchets. Les lieux possibles peuvent être : ressourceries, donneries, espaces de partage et de dons, boîtes à partage, magasins gratuits, rez-de-chaussée d'un immeuble ouvert sur le quartier, zone de réemploi dans espace non occupé, lieu mixte : matériauthèque, outillthèque, atelier de co-réparation, etc. Les événements portent sur les brocantes, bourse aux jouets, vide-greniers mais aussi d'autres opportunités (ex : fête des voisins).	2019-2020
	Faire connaître ces lieux et ces dispositifs auprès du grand public par une communication ciblée et des animations (en lien avec action 6.1).	2019-2024
	- Développer ces dispositifs par l'animation d'un réseau de référents et des expérimentations en lien avec l'action 6.1.	2020-2024
	- Généraliser des ateliers permettant d'identifier ce qui est réutilisable / réparable/réemployable et encourager le partage des savoirs et l'échange de valeurs entre usagers en s'appuyant sur des exemples de territorialisation du partage (à Villeurbanne, quartier La Guillotière).	2019-2024
	- Etudier la possibilité d'essaimer la logique du repair café par le soutien par la Métropole d'interventions dans les communes et développer des lieux d'accueils fixes en mutualisant les locaux publics inoccupés.	2019-2024
	Lancer un appel à manifestation pour soutenir l' aménagement de locaux inoccupés en vue de la création de nouveaux répar'cafés ou lieux de partage ou de réparation. Il s'agit d'aider les acteurs du réemploi à trouver des locaux avec de grandes surfaces pour in fine développer les activités de réemploi, de réparation ou utiliser des anciens locaux impliquant une rénovation ou des travaux.	2022
Etudier la faisabilité d'implanter d'autres dispositifs ou lieux : décheterie inversée (les usagers viennent se servir directement sur site sans passer par le tissu associatif), trucothèques , etc.	2020-2024	

AXE 6 : DONNER UNE SECONDE VIE AUX PRODUITS DESTINES A L'ABANDON

Action 6.2. Promouvoir la réparation, le troc et la consommation responsable

	<p>Aider à la création d'espaces de partage (équipements électroniques, outils,...) selon la logique "je n'achète pas mais j'emprunte / je loue". Un kit nouvel arrivant réalisé en partenariat avec les bailleurs faisant la promotion du prêt et du réemploi entre voisins pour les nouveaux arrivants ainsi qu'un panneau dans l'immeuble indiquant la mise à disposition pour les habitants de divers équipements pourront être proposés. Des autocollants à apposer sur les boîtes aux lettres peuvent également être proposés aux habitants qui souhaitent informer leurs voisins du matériel qu'ils peuvent prêter ou donner. Un cadre d'intervention pour contribuer à l'animation de ces espaces pourrait être envisagé.</p>	2020-2024
	<p>Inciter à la réparation en proposant aux établissements scolaires de différents niveaux (de l'école au CFA) des ateliers de réparation et de partage de savoir, en incitant les entreprises à accueillir des ateliers de co-réparation (vélo, électroménager, informatique), en incitant les fabricants à organiser de tels ateliers et en utilisant des lieux de passage et de consommation sur les trajets quotidiens des habitants.</p>	2019-2024
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	<p>Outils de communication : kit nouveaux arrivants, affiches sur le prêt, autocollants, etc. Matériel de réparation.</p>	
Structure pilote	<p>METROPOLE DE LYON</p>	
Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser	<p>Les divers acteurs tels que : Foyer Notre Dame des Sans Abris, Emmaüs Lyon, Rhône Emploi et Développement, La Clavette, Espaces vêtements du Cœur, Envie Rhône, Estime, Fondation Armée du Salut, Boite à partage, Vita, Change de chaine, Les bikers, Atelier Soudé, Maison de l'économie circulaire. CMA, CCI, Eco-Mobilier, Eco-Systèmes, DIRECCTE. Bailleurs, communes.</p>	
Indicateurs	<p><u>Indicateurs de résultats :</u> Nombre de locaux inoccupés mis à disposition des acteurs locaux. Nombre d'animations réalisées par an sur cette thématique. Suivi de l'évolution de comportement via le baromètre : % d'usagers déclarant acheter d'occasion et ou réparer. Nombre d'emplois locaux affectés à la thématique.</p>	
Moyens prévisionnels	<p>Moyens humains</p>	<p>0,10 ETP en 2019 puis 0,25 ETP par an. 1 pilote global de l'axe 6 + temps consacrés dans le cadre des missions réalisées par différents agents de la Métropole de Lyon. Animation des repair café. Animation d'ateliers de partage de savoirs (hors repair café). Accompagnement à l'animation des espaces de partage. Moyens financiers Outils de communication ciblés : compris dans action 6.1. Animations du réseau : compris dans action 6.1. Soutien matériel aux divers acteurs via appel à projet/manifestation : compris dans action 6.1. Baromètres : compris dans actions 2.1.</p>
Soutiens à mobiliser	<p>ADEME, CMA, CCI, REGION AuRa.</p>	

AXE 7 : PROMOUVOIR L'ECO-CONSOMMATION

Action 7.1. Promouvoir les achats malins et les emballages réutilisables et consignés

Gisement impacté	Emballages ménagers et assimilés et notamment les emballages en plastique. Autres déchets comme la vaisselle jetable, les serviettes et nappes jetables.	
Public(s) cible(s)	Habitants.	
Objectif général	Proposer aux habitants divers outils et astuces leur permettant de mieux consommer et moins jeter et réduire l'utilisation d'emballages non réutilisables. Inciter les consommateurs à acheter en fonction de leurs besoins réels et à privilégier des produits alternatifs aux produits à usage unique (ou à durée de vie courte) pour la table (vaisselle, serviettes, nappes...), pour l'hygiène et l'entretien (lingettes, couches, rasoirs... cf action 7.4.), pour le bureau (stylos...), les piles... ; mais aussi à faire soi-même.	
Objectif(s) quantifié(s)	Réduire les quantités de produits à usage unique ou à durée de vie limitée dans les DMA. Organiser plus de 120 interventions par an auprès du grand public entre 2020 et 2024. Augmenter le nombre d'acteurs utilisant des produits réutilisables : vaisselle, gobelets...	
Contexte	<p>Près de 5 millions de tonnes d'emballages ménagers sont mises sur le marché chaque année en France, occasionnant une consommation de ressources naturelles très importante et des déchets en quantité. Un ménage français jette ainsi en moyenne dix emballages par jour. Sur le territoire de la Métropole, avec plus de 75 kg/hab/an, le gisement d'emballages représente plus de 30 % en poids des ordures ménagères résiduelles.</p> <p>La loi de transition énergétique pour une croissance verte TECV incite à la lutte contre les gaspillages et tend à faciliter la consommation responsable par la fixation de plusieurs objectifs : interdiction des emballages ou sacs en plastique oxo-fragmentable depuis le 19 août 2015 ; interdiction des sacs de caisse en plastique à usage unique depuis le 1er juillet 2016, interdiction, à compter du 1er janvier 2020, de la vente ou de la distribution gratuite de gobelets, verres et assiettes jetables en plastique sauf compostables en compostage domestique et contenant des matériaux biosourcés, interdiction des cotons tiges dont la tige est en plastique, à compter du 1er janvier 2020.</p> <p>Cette initiative existe sur le territoire et l'association Zéro déchet Lyon à sensibiliser les commerçants à l'utilisation d'emballages réutilisables et la réintroduction de la consigne via l'action "mon commerçant m'emballage durablement".</p> <p>Plusieurs acteurs du territoire se sont lancés dans une démarche de sensibilisation des usagers en créant des points alimentaires avec une logique de réduction des emballages et/ou en proposant du vrac : Bulko, Day by Day, VRAC, Vrac'n roll, Ma ferme en ville, Mamie Marie, De l'autre côté de la rue, A la source, Abraca'bra, Biocal, les AMAP... Il convient aussi de souligner les initiatives sur la consigne à travers Consylon et Rebooteille.</p> <p>Enfin l'association Terre et avenir a créé un annuaire des commerces engagés dans une démarche zéro déchet et a référencé ceux implantés en Région Rhône Alpes.</p>	
Descriptif de l'action	Descriptif de l'action et sous actions	Calendrier
	Mener une action pilote " mon commerçant m'emballage durablement " territorialisée et financer un test impliquant un tissu local de commerces engagés dans une démarche zéro déchet. Ce test pourra inclure un volet sur la consigne. Pour ce faire, un appel à projet sera lancé afin de définir un quartier volontaire disposant de divers commerces. Un partenariat avec l'association Zéro Déchet Lyon pourra être engagé afin de bénéficier des outils et divers supports de communication déjà édités. La Métropole adaptera si nécessaire ces outils.	2020
	Faire la promotion de l'eau du robinet par de la communication sur la qualité de l'eau du territoire, sur l'utilisation de gourdes réutilisables et sur les effets potentiellement dangereux des bouteilles plastiques à usage unique. Des supports de communication spécifiques seront édités. Il peut également être proposé lors des animations préventions via le stand dédié (cf. action 2.1.), de mettre en place des bars à eau (faire goûter plusieurs eaux dont celle distribuée sur le territoire). La cartographie des fontaines à eaux publiques évoquée dans l'action 1.1 contribuerait aussi à cette démarche de promotion de l'eau du robinet.	Dès 2020
	Agir sur l'évitement des sacs en plastiques en : - réalisant un cabas/sac en tissu à l'effigie de la Métropole pour le grand public afin d'inciter les habitants à abandonner les sacs à usage unique. Ce sac réutilisable pourrait faire partie d'un kit de courses zéro déchet qui comprendrait également un contenant réutilisable et qui pourrait être distribué lors des animations mises en place lors de la Semaine du Développement Durable ou la Semaine de la Réduction des Déchets ; - questionnant les fournisseurs/grossistes sur la vente de sacs plastiques (ex : Métro, Retifi) pour envisager des solutions alternatives à l'attention des commerçants.	2020-2024

AXE 7 : PROMOUVOIR L'ECO-CONSOMMATION

Action 7.1. Promouvoir les achats malins et les emballages réutilisables et consignés

	Proposer des animations autour du sans-emballage dans les centres sociaux par exemple et y intégrer l'idée plus globale du chariot mini maxi déchets et la nécessité d'apporter ses propres contenants pour faire les courses. Les modalités d'intervention sur l'éco-consommation pourraient être mutualisées avec le cadre d'achat évoqué en A4.1. en incluant un volet dédié. Près de 120 interventions par an sur la période 2020-2024 pourraient ainsi être envisagées sur le territoire métropolitain.	2020-2024
	Agir sur le déploiement de la consigne sur le territoire . Il s'agit de faciliter la mise en place des gobeuses (kiosques à verre triant les contenants selon un code barre) ou lieux de collecte des bouteilles en verre gérées par une association ou coopérative sur tout le territoire, et ce en lien avec les bailleurs sociaux. Il s'agit aussi d'inciter les commerçants et acteurs de la distribution à s'engager dans cette voie, rejoignant l'idée de proposer du vrac y compris sur les denrées liquides.	2020-2024
	Promouvoir les pique-niques zéro déchet et goûter zéro déchet dans le cadre des défis zéros déchets évoqués au sein de l'action 2.1 mais aussi via le cadre d'intervention évoqué précédemment.	Dès 2020
	Soutenir des acteurs du territoire (hors structures publiques évoquées en 1.1) dans la mise en place de buffets zéro déchet zéro gaspi lors de manifestations/événements via un cadre d'achat dédié.	Dès 2020
Autres démarches connexes	Projet Métropole sur la Santé environnementale et la Stratégie alimentaire.	
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Outils et supports de communication. Accompagnement par une association ou acteur local. Création d'un sac en tissu et d'un contenant réutilisable. 1 caractérisation des OMR en fin de programme.	
Structure pilote	METROPOLE DE LYON	
Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser	CITEO, CCI, CMA. Diverses associations : Zéro Déchet, Consilyon, AREMACS, etc.	
Indicateurs	<u>Indicateurs de résultats :</u> Quantités d'emballages présents dans les ordures ménagères (en kg/hab/an). Nombre d'animations de sensibilisation à l'éco-consommation réalisées. Nombre de personnes ayant participé à une animation. Suivi de l'évolution de comportement via le baromètre : % d'usagers déclarant avoir changé leur mode de consommation.	
Moyens prévisionnels	Moyens humains	0,25 ETP en 2019 puis 0,60 ETP par an. 1 pilote global de l'axe 7+ temps consacrés dans le cadre des missions réalisées par différents agents de la Métropole de Lyon.
	Moyens financiers	Outils de communication pour les commerçants. Accompagnement des commerçants. Outils de communication sur l'eau du robinet. Conception et impression de sacs en tissu et contenants. 2500 kit de courses. Animations sur le volet éco-consommation via le cadre d'achat prévue à l'action A4.1. Soutien des acteurs locaux sur les gobeuses via appel à projet/manifestation. Buffet zéro déchet zéro gaspi. Caractérisation des OMR.
Soutiens à mobiliser	ADEME, REGION AuRa, CMA.	

AXE 7 : PROMOUVOIR L'ECO-CONSOMMATION

Action 7.2. Promouvoir le lavage mutualisé

Gisement impacté	Déchets évènementiels (vaisselle, gobelets...).	
Public(s) cible(s)	Organisateurs d'Evènements (association, clubs, entreprises, communes) et grand public.	
Objectif général	Promouvoir l'éco-consommation et le partage des lieux proposant du matériel de lavage adapté pour la vaisselle évènementielle et le linge domestique.	
Objectif(s) quantifié(s)	Nombre de sites mutualisés mis à disposition. Economie réalisée par les organisateurs d'évènements et les ménages-test.	
Contexte	Sur la Métropole de nombreux organisateurs pourraient bénéficier du service de nettoyage de la vaisselle réutilisable dans le cadre de leur évènement.	
Descriptif de l'action	Descriptif de l'action et sous actions	Calendrier
	Réaliser une étude de faisabilité reprenant diverses thématiques telles que : - le lavage pour la vaisselle réutilisable (utilisation du parc de lavage des établissements publics de la Métropole) pour laver bouteilles, gobelets, vaisselle, objets etc. ; - un système de blanchisserie partagée pour mutualiser le lavage du linge (serviettes main, draps, serviettes de table...). La Métropole expérimentera sur un quartier le service de lavage collectif, dans une école, un collège ou un autre établissement public.	2020
	Travailler sur les conditions juridiques d'une telle mutualisation si un porteur de projet se manifeste (notamment dans le cadre d'une autre édition de l'appel à manifestation d'intérêt économie circulaire).	2021
	Promouvoir " un kit vaisselle " pour un usage mutualisé.	2022
	Accompagner un ou plusieurs porteurs de projet pour impulser une dynamique sur le territoire sur une telle démarche.	2021-2024
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Questionnaire, rubrique internet prévention, cartographie des acteurs, kit vaisselle, convention ou autre.	
Structure pilote	METROPOLE DE LYON	
Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser	Les communes et les établissements publics pouvant mettre à disposition du matériel de lavage.	
Indicateurs	Indicateurs de résultats : Nombre de sites opérationnels.	
Moyens prévisionnels	Moyens humains	0,05 ETP en 2019 puis 0,08 par an. 1 pilote global de l'axe 7 + temps consacrés dans le cadre des missions réalisées par différents agents de la Métropole de Lyon.
	Moyens financiers	Etude de faisabilité. Accompagnement des porteurs de projet via un appel à projet/manifstation.
Soutiens à mobiliser	REGION AuRa, Communes.	

AXE 7 : PROMOUVOIR L'ECO-CONSOMMATION

Action 7.3. Lutter contre les imprimés non sollicités et inciter à la réduction de l'utilisation du papier chez les particuliers et les professionnels

Gisement impacté	Imprimés non sollicités, publicités, papier de bureau.	
Public(s) cible(s)	Habitants, entreprises du secteur tertiaire, écoles.	
Objectif général	Réduire les imprimés non sollicités afin de permettre aux habitants de ne plus les recevoir dans leurs boîtes aux lettres si tel est leur choix. Diminuer l'utilisation de papier dans les entreprises du secteur tertiaire et des écoles (cf. Action A.1.)	
Objectif(s) quantifié(s)	<p>Nombre de relais proposant le stop pub.</p> <p>28% de taux d'apposition du stop pub sur les boîtes aux lettres à la fin du programme.</p> <p>1 immeuble ou quartier qui teste le "oui à la pub".</p>	
Contexte	<p>Si une majorité de la population veut toujours recevoir les annonces publicitaires et autres gratuits, nombre d'habitants souhaiteraient, pour leur part, que soit respecté leur refus de recevoir ces imprimés non sollicités (I.N.S.) dans leur boîte aux lettres.</p> <p>Les imprimés non sollicités représentaient en 2011, date du précédent MODECOM, 14,4 kg/hab/an sur le territoire métropolitain.</p> <p>La Métropole a mis en place une opération "stop pub" et a distribué en direct ou via les mairies plus de 5 000 autocollants depuis 2012. Des rencontres ont été effectuées avec les acteurs de la grande distribution afin de définir les modalités de diminution des imprimés et en limiter leur diffusion mais n'ont pas abouti à des actions concrètes.</p> <p>Le service communication de la Métropole de Lyon a conçu un autocollant personnalisé mais a suspendu son impression dans l'attente d'une convention avec les acteurs économiques. Cependant, la Métropole mettait à disposition sur demande les autocollants stop pub de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Rhône.</p> <p>Le taux d'apposition du stop pub sur la Métropole est passé de 7% (39 100 boîtes aux lettres équipées) à 13,87 % fin 2015 (95 000 boîtes aux lettres équipées).</p>	
Descriptif de l'action	Descriptif de l'action et sous actions	Calendrier
	Identifier la demande des habitants et suivre le taux d'équipement sur le territoire en réalisant une enquête annuelle. Au sein de ce suivi s'intègre le recours à des "boîtes aux lettres témoins" pour identifier les entreprises qui fournissent le plus d'imprimés non sollicités.	2019-2024
	Réfléchir à l'opportunité de créer son propre autocollant en collaboration par exemple avec une école et/ou un collège dans le cadre des actions éco-exemplaires.	2019-2020
	Relayer/Diffuser le Stop pub sur le territoire lors des événements ou dans des relais de proximité : boulangeries, tabac, accueil des services de la Métropole, accueil de mairies, déchèteries, offices de tourisme, bailleurs, etc.	2020-2024
	Echanger avec les bailleurs sociaux sur les possibilités de légitimer le stop-pub dans les habitats collectifs.	2020
	Accompagner et convaincre les acteurs producteurs de publicité dans la juste production en fonction de la demande : réunions, échanges, promotions d'outils alternatifs (applications smartphone). Il s'agira d'établir des partenariats avec les principaux acteurs économiques de la distribution des imprimés non sollicités (émetteurs et diffuseurs), afin de garantir le respect des mentions Stop Pub et de faciliter le suivi du taux d'équipement des boîtes aux lettres ainsi que l'évaluation des impacts obtenus.	2020-2024
	Diffuser systématiquement les autocollants lors de la tenue de stands d'animations ou de journées de sensibilisation.	2020-2024
	Expérimenter sur un quartier voire une commune la non-distribution de publicités, sauf si les autocollants de type « j'aime la publicité », « oui à la publicité » sont présents sur les boîtes aux lettres.	2021
	Engager une étude juridique afin de formaliser les conditions de distribution ou non distribution des journaux gratuits.	2020
	Inciter à moins utiliser de papier dans les entreprises du secteur tertiaire en communiquant sur les actions à mener et notamment : faire un état des procédures exigeant des dossiers multiples, adapter les matériels informatiques, favoriser les doubles écrans, renforcer la dématérialisation, suivre les quantités de papier consommées,...	2020-2024
Autres démarches connexes	Liens avec l'Axe 1 - Eco Exemplarité - actions 1.1. et 1.4.	
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	<p>Autocollant stop pub (le cas échéant).</p> <p>Enquête annuelle de taux d'apposition du stop pub.</p> <p>Guide des Déchets non ménagers (en cours de mise à jour, en 2018) pour les professionnels.</p>	

AXE 7 : PROMOUVOIR L'ECO-CONSOMMATION

Action 7.3. Lutter contre les imprimés non sollicités et inciter à la réduction de l'utilisation du papier chez les particuliers et les professionnels

Structure pilote	METROPOLE DE LYON	
Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser	<p>MEDIAPOST et distributeurs (ADREXO et fédération de la distribution), Union des annonceurs (UNA), UCIL (union des comités d'intérêt locaux), La Poste.</p> <p>Commerces de proximité, associations de commerçants.</p> <p>Bailleurs.</p> <p>Agents d'accueils de bâtiments de la Métropole de Lyon .</p> <p>Associations : Robins des villes, Frapna, France Nature Environnement (pour le test du "oui à la pub"), Mouvement de palier...</p> <p>Agence Locale de l'Energie et du Climat du Rhône.</p>	
Indicateurs	<p><u>Indicateurs de résultats :</u></p> <p>Nombre d'autocollants stop pub distribués.</p> <p>Taux d'apposition du stop pub.</p> <p>Nombre de relais proposant le stop pub.</p> <p>Nombre de foyers qui testent le oui pub.</p>	
Moyens prévisionnels	Moyens humains	0,05 ETP par an. 1 pilote global de l'axe 7 + temps consacrés dans le cadre des missions réalisées par différents agents de la Métropole de Lyon.
	Moyens financiers	Impression des stop pub. Enquête de taux d'apposition du stop pub.
Soutiens à mobiliser	ADEME, REGION AuRa.	

AXE 7 : PROMOUVOIR L'ECO-CONSOMMATION

Action 7.4. Promouvoir l'hygiène durable.

Gisement impacté	Textiles sanitaires (couches, serviettes hygiéniques, mouchoirs, coton, lingettes, etc.) présents dans les ordures ménagères essentiellement.	
Public(s) cible(s)	Ménages avec enfants, personnel de crèches, assistantes maternelles, professionnels de santé.	
Objectif général	Promouvoir l'utilisation de solutions durables et réduire la proportion de textiles sanitaires présente dans les ordures ménagères résiduelles.	
Objectif(s) quantifié(s)	<p>Créer un kit de communication / démonstration à l'usage des parents.</p> <p>15 familles témoin utilisant les changes lavables.</p> <p>40 structures collectives accompagnées sur la durée du PLPDMA.</p> <p>1 opération de test de mise en place d'un service de lavage des changes à domicile par une association.</p>	
Contexte	<p>Les textiles sanitaires (couches, lingettes, serviettes hygiéniques, cotons, mouchoirs etc.) représentent 32,8 kg/hab/an, la moitié constituée de papiers souillés l'autre moitié de la fraction hygiénique. Ceci représente plus de 13% des ordures ménagères résiduelles d'après la caractérisation des déchets réalisée en 2012. De la naissance à l'acquisition de la propreté, un enfant produit en moyenne 1 tonne de couches (environ 5000 couches).</p> <p>La crèche parentale le Chat Perché, située à Villeurbanne, utilise les couches lavables depuis septembre 2014. D'autres crèches se sont lancées dans la même démarche : crèche Arlequin à Lyon, l'Arc en Gratte ciel, 3 crèches du quartier de la Croix Rousse.</p> <p>Par ailleurs l'association Ecolo Crèche organise des rencontres et formations afin de faire des lieux d'accueil de la Petite Enfance la source de pratiques innovantes et inspirantes pour les autres lieux de vie.</p> <p>Afin d'obtenir un financement optimal de la part de la Caisse d'allocations familiales (CAF), les crèches collectives doivent depuis le 1er janvier 2014 fournir les couches culottes et les repas.</p>	
Descriptif de l'action	Descriptif de l'action et sous actions	Calendrier
	Etablir un retour des expériences menées dans diverses structures du territoire et hors territoire et en faire une synthèse.	Dès 2019
	Construire un argumentaire associé à un kit de démonstration à destination des parents comprenant 1 jeu de 20 couches, un guide d'utilisation et un volet formation et trouver 15 familles témoins souhaitant utiliser les changes lavables.	1er semestre 2020
	Accompagner les 15 familles témoins sur 4 mois dans l'utilisation des changes lavables, et ce via une structure spécialisée.	2ème semestre 2020
	Construire une information sur la base de ce retour d'expérience sur l'utilisation des changes lavables et les alternatives aux lingettes, cotons, coussinets d'allaitement et la diffuser au sein des salles d'attente des différents spécialistes du milieu médical, dans le coffret remis aux familles après l'accouchement (avec les produits plus classiques de change et de toilette), au sein des carnets de santé des enfants,....	2021-2024
	Proposer des activités parents-enfants dans les lieux tels que les PMI, la maison de la parentalité et ce de la pré-naissance jusqu'à 4 ans. Les activités concerneront les changes lavables mais également les alternatives aux lingettes, cotons, etc. Il s'agira également de mettre en relation des familles et faire témoigner des familles utilisatrices.	2021
	Communiquer auprès des professionnels de la petite enfance (sages-femmes libérales, personnel de l'hôpital et des cliniques, pédiatres, généralistes, gynécologues,...) pour sensibiliser/informer les parents. Les professionnels volontaires pourront être équipés d'un kit de démonstration .	2021
	S'appuyer sur une maternité ou une PMI pilote pour organiser une formation pour les professionnels (qui pourrait être une condition pour obtenir l'agrément dans le cas des assistantes maternelles).	2021
	Expérimenter un projet de collecte et nettoyage des changes lavables : identifier les structures intéressées / les communes pilotes / lancer un appel à projet et identifier des entreprises de lavages existantes.	Dès 2020
	<p>Tester l'accompagnement de structures pilotes (RAM, EAJE) dans le passage à des changes lavables, où l'analyse du cycle de vie montre que l'emploi de changes lavables est bénéfique par rapport à l'emploi de changes jetables. Plusieurs étapes sont à mener :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lister les structures et les solliciter par courrier ; - faire un diagnostic sur les acteurs du territoire ; - instaurer un cadre de rencontre entre ces acteurs ; - organiser des rencontres collectives entre professionnels ; - accompagner les structures dans la mise en oeuvre et faire le lien avec les parents. <p>5 structures dans le cadre de cette expérimentation seront ciblées.</p>	2019

AXE 7 : PROMOUVOIR L'ECO-CONSOMMATION

Action 7.4. Promouvoir l'hygiène durable.

	Dans un premier temps, afin de faciliter l'approche, proposer l'utilisation d'autres produits réutilisables, comme des lingettes lavables, gants de toilette, serviettes de table en tissu, produits d'entretien écologiques, puis passer aux changes lavables.	
	Accompagner 7 structures collectives différentes chaque année à partir des résultats et enseignements du test via un cadre d'achat dédié.	2020-2024
	Faire la promotion des entités / fournisseurs proposant des modèles de changes lavables et de la location.	Dès 2020
	Communiquer auprès des jeunes sur les solutions alternatives aux tampons et serviettes jetables (MJC, collèges, lycées) : intervenir auprès du planning familial pour intégrer cette question dans les argumentaires relevés (en lien avec les maladies sexuellement transmissibles) et faire intervenir des associations auprès des collèges (une action de ce type pourrait être proposée dans le cadre du Plan Education au développement durable ou via un autre cadre d'intervention). 10 interventions par an seraient programmées.	Dès 2020
	Mobiliser les communes gérant les crèches collectives afin d' intégrer dans leurs marchés de fournitures de couches un lot relatif aux changes lavables .	Dès 2019
Autres démarches connexes	Projet de la Métropole sur la Santé environnementale. Semaine Internationale de la Couche Lavable (SICL) en avril.	
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Kit de démonstration et test de changes lavables pour familles témoins : 15 exemplaires. Volet formation, cahier des charges. Retours d'expériences, lancement d'un cadre d'expérimentation ou de projet.	
Structure pilote	METROPOLE DE LYON	
Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser	Crèches, MJC, Planning Familial, centres sociaux, PMI, CPEF, IDEF. Maison de la parentalité. Réseau de sages-femmes Lyon 6, Villeurbanne. ESAT. Génération Cobaye. Crèche le Chat Perché, Crèche l'Arc en Gratte Ciel, Crèche Arlequin, Eclaircie conseil, Locacouche, Zero Déchet, Le Biocal, Bébé Frog, etc.	
Indicateurs	<u>Indicateurs de résultats :</u> Quantités de textiles sanitaires présents dans les Omr. Nombre de crèches utilisant les changes lavables ou solutions alternatives aux lingettes et cotons.	
Moyens prévisionnels	Moyens humains	0,15 ETP par an en 2019, 0,20 ETP en 2020 puis 0,15 ETP par an. 1 pilote global de l'axe 7 + temps consacrés dans le cadre des missions réalisées par différents agents de la Métropole de Lyon.
	Moyens financiers	Kit change + accessoires pour 15 familles sur 4 mois. Accompagnement des familles pour 4 mois. Outils de communication et de sensibilisation. Kit de démonstration pour les professionnels. Formation pour les professionnels. Organisation d'ateliers parents-enfants. Test d'accompagnement de structures collectives (5 entités en 2019). Accompagnement de structures collectives (7 par an sur la période 2020-2024). Soutien au démarrage de projet de collecte et de lavage de changes via appel à projet/manifestation. Intervention sur les solutions alternatives aux tampons et serviettes jetables.
Soutiens à mobiliser	ADEME, REGION AuRa, CAF Rhône-Alpes (soutien des investissements).	

AXE 7 : PROMOUVOIR L'ECO-CONSOMMATION

Action 7.5. Inciter les particuliers à limiter l'utilisation de produits dangereux

Gisement impacté	Produits ménagers dangereux et produits de nettoyage.	
Public(s) cible(s)	Particuliers.	
Objectif général	Faire prendre conscience aux particuliers de la dangerosité de certains produits et de leur impact sur l'environnement. Proposer des alternatives responsables et durables à l'utilisation de produits dangereux.	
Objectif(s) quantifié(s)	Réduire la quantité de déchets dangereux présente dans les ordures ménagères ainsi que dans les déchèteries. Sensibiliser l'ensemble des particuliers du territoire sur l'évitement des produits dangereux et sur les alternatives. Accompagner l'organisation de 80 ateliers/an d'échange.	
Contexte	<p>Les déchets dangereux collectés en déchèterie représentent 1,2kg/hab/an sur le territoire métropolitain. Cependant il en reste encore autant dans les ordures ménagères résiduelles, d'après la caractérisation des déchets réalisée en 2012.</p> <p>Les déchets dangereux représentent un enjeu essentiel en termes de risques liés à leur toxicité, tant d'ailleurs au niveau de ces déchets eux-mêmes et de la diffusion de cette toxicité dans l'environnement qu'en amont, pour les effets des produits dont ils sont issus (pollution domestique, risques domestiques).</p> <p>La Métropole de Lyon souhaite ainsi communiquer auprès de ses habitants afin de leur faire prendre conscience de l'enjeu d'une meilleure consommation et des alternatives possibles à l'utilisation de produits dangereux, et également inciter en complément les dépôts de déchets dangereux en fin de vie dans les espaces dédiés en déchèterie.</p>	
Descriptif de l'action	Descriptif de l'action et sous actions	Calendrier
	Identifier de manière précise et recenser les produits dangereux , avec notamment un focus sur les matériaux encore présents dans les ordures ménagères résiduelles (analyse des résultats de la campagne de caractérisation projetée pour 2018).	2019
	Informers et sensibiliser les habitants via des supports de communication ciblés en mettant en avant la dangerosité et la toxicité de certains produits à la fois pour l'homme et pour l'environnement et en proposant des alternatives (piles rechargeables, produits écologiques, jardinage au naturel cf. action A5.4, etc.). Elaborer un guide des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) en intégrant des alternatives préventives et le diffuser via le site internet et lors des animations prévention.	Dès 2020
	Faire la promotion d'ateliers d'évitement et/ou de substitution aux produits dangereux, notamment pour les produits ménagers (lingettes) mais également les produits de jardinage afin que les usagers puissent disposer de solutions concrètes.	Dès 2020
	Accompagner et/ou organiser 80 ateliers par an de fabrication de produits d'entretien, de jardinage, de décoration... ou des ateliers d'échange de savoirs afin de supprimer ou de limiter la toxicité des produits consommés via la détermination d'un cadre d'achat.	2020-2024
	Mettre en évidence les bénéfices quantitatifs et qualitatifs de ces actions (environnementaux, économiques, sanitaires, éthiques, sociaux...), produire des argumentaires adaptés et diffuser largement les messages via les outils de communication adaptés.	2020-2024
Autres démarches connexes	Projet Métropole sur la Santé environnementale.	
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Outils et supports de communication. Détermination d'un cadre d'achat.	
Structure pilote	METROPOLE DE LYON	
Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser	ECO-DDS, INRS (guides). Associations environnementales (ex : Zéro Déchet). CCAS.	
Indicateurs	<u>Indicateurs de résultats :</u> Ratio de collecte des déchets diffus spécifiques en déchèteries (en kg/hab/an). Nombre d'ateliers organisés par an. Nombre de personnes ayant participé à un atelier.	

AXE 7 : PROMOUVOIR L'ECO-CONSOMMATION

Action 7.5. Inciter les particuliers à limiter l'utilisation de produits dangereux

Moyens prévisionnels	Moyens humains	0,08 ETP en 2019 puis 0,18 ETP par an. 1 pilote global de l'axe 7 + temps consacrés dans le cadre des missions réalisées par différents agents de la Métropole de Lyon.
	Moyens financiers	Outils de communication. Animations / Ateliers d'échanges. Création guide DDS.
Soutiens à mobiliser	ADEME, REGION AuRa.	